L'AUDITEUR

BULLETIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES AUDITEURS DE L'INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ETUDES DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE

INHESJ
INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

N°45 – Septembre 2016

ANA-INHESJ

L'EDITORIAL

Danièle Luccioni, Présidente de l'ANA-INEHSJ

Chers Auditeurs

Voici votre « nouveau numéro de l'AUDITEUR » : ce 45ème numéro vous propose une nouvelle présentation avec le nouveau logo de l'Association que vous avez déjà découvert lors des différents courriers que vous avez reçus soit par mail, soit en courrier postal.

Comme auparavant, vous retrouverez les prises de notes des dîners-débat ou petits déjeuners-débat, les comptes rendus de visites et de déplacements dans les régions, ou d'autres manifestations. Tous les articles de l'AUDITEUR sont rédigés ou parrainés par des AUDITEURS, et aucun n'a été publié auparavant, exception faite pour les articles en provenance de l'INHESJ. De nouvelles rubriques vous permettront également de lire régulièrement des textes en provenance du directeur de l'INHESJ, des jeunes de l'ANA-INHESJ, du Comité AKROPOLIS et aussi des associations régionales. Les dates de distribution de l'AUDITEUR ont changé. Vous recevrez, chaque année, un exemplaire au mois de septembre et le second au mois de mars.

En ce qui concerne les « Rencontres de l'ANA-INHESJ » ou les « Voyages de l'Association » comme, par exemple, celui qui a eu lieu en avril 2015 à Malte, les comptes rendus seront à votre disposition sous forme de brochures.

Vous pourrez de toutes façons vous procurer l'ensemble des documents : AUDITEUR ou brochures, soit depuis le site de l'Association, soit sur demande auprès du secrétariat.

Vous recevrez au courant de ce dernier trimestre "l'annuaire 2017" de l'Association.

Nous vous annonçons l'arrivée d'un nouveau magazine de l'ANA-INHESJ en janvier 2017 : « Sécurité – Justice / Regards Croisés ». Ce magazine sera différent de l'AUDITEUR, nous vous laissons la surprise pour le découvrir en 2017. Ce premier numéro traitera de la sécurité dans les territoires, sujet dont l'actualité nous rappelle l'urgence.

Malgré le contexte actuel souvent dramatique nous devons innover… mais nous avons besoin de vous pour faire vivre et faire évoluer votre association de manière à toujours mieux répondre à vos demandes.

Venez, nous vous attendons !

EDITORIAL DE LA PRESIDENTE

MOT DU DIRECTEUR ..... p. 3

ACTIVITES

Actualité du 1er semestre 2016 ..... p. 4
Voyage à Malte ..... p. 8
Visite à Lorient ..... p. 9
Voyage INHESJ en Algérie ..... p. 11
Une session INHESJ « Jeunes » ..... p. 22
Prix Akropolis ..... p. 27
Diner débat avec Xavier LÉONETTI ..... p. 28
"Journée particulière" du 8 juin ..... p. 30
Diner débat avec Alain BLONDY ..... p. 31

THEMATIQUE

Visegrad 2016-06-25 ..... p. 17
Djihadiste en Amérique latine ..... p. 20
Conférence sur la lutte contre le terrorisme de la radicalisation violente et la prévention ..... p. 21
Le policier et la guerre asymétrique ..... p. 24
Les juridictions internationales et les peines ..... p. 33

RUBRIQUES

Remerciements et distinctions ..... p. 2
Les travaux du Comité Akropolis ..... p. 36
Rapport 2014 – 2016 du AACHEAR ..... p. 37
Les départements de l'INHESJ ..... p. 38
Un clin d'œil ..... p. 30

BULLETIN D'ADHÉSION ..... p. 41

COORDONNÉES DE L'ANA-INHESJ ..... p. 43

« La justice sans la force est impuissante. La force sans la justice est tyrannique »
Pascal – Les pensées

Les remerciements

Un grand merci à ceux qui ont contribué à la rédaction de ce numéro

Cyrille SCOTT, préfet de région et directeur de l'INHESJ
Christian FREMAUX, président d'Honneur de l'ANA-INHESJ
Nicole GUIMEZANES, vice-présidente de l'ANA-INHESJ
Louis LE PIVAIN, trésorier adjoint de l'ANA-INHESJ
Jacques COLLIARD, secrétaire général de l'ANA-INHESJ
Jean Paul VESCO, évêque d'Oran
Paul DREZET, rédacteur en chef de l'AUDITEUR
Jacqueline YSQUIERDO, auditrice de l'ANA-INHESJ
Sarah PINEAU, auditrice « jeune » de l'ANA-INHESJ
Bernard CAYRON, administrateur de l'ANA-INHESJ
Christian GHIRLANDA, commissaire de police
Césaréa BRISBOIS, auditrice de l'ANA-INHESJ et membre du Comité Akropolis
Alain MORIZET, président du Comité Akropolis
Xavier LEONETTI, officier de gendarmerie, lauréat du Prix Akropolis
Cédric LUCOTTE LE VISAGE, auditeur « jeune » de l'ANA-INHESJ
Philippe MAUGER, administrateur de l'ANA-INHESJ
Gérard DUGARD, animateur de la réflexion stratégique de l'AACHEAR
Patrick BRUNOT, auditeur de l'ANA-INHESJ
Pascal MORVAN, auditeur de l'ANA-INHESJ et membre du Comité Akropolis
Guillaume FARDE, administrateur « jeune » de l'ANA-INHESJ

Les responsables des départements de l'INHESJ :

Carole DAUTUN - Angelique LAFONT -
Noémie NATAN – Marc BARBIER – Christophe SOULLEZ

Tableau d'Honneur

Le général Jean-Claude Lebrun
a remis la cravate de commandeur de l'ordre national du Mérite
à Louis LE PIVAIN, trésorier adjoint de l'ANA-INHESJ,
le 22 décembre 2015

et

Annie GRENIER,
ancienne substitute générale de la procureure générale
près la cour d'appel de Paris, auditrice de l'ANA-INHESJ,
a été nommée officier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur
(13 juillet 2016)

Le mot du directeur

Une riche journée a été celle du mercredi 8 juin 2016. L'INHESJ et l'ANA-INHESJ l'avaient organisée en commun. Les membres de l'ANA-INHESJ qui y ont participé ont reçu une information sur le dynamisme et l'actualité la plus récente de l'INHESJ, suivie d'une présentation par chaque chef de département de l'activité et des projets de celui-ci. Dans la continuité de cette rencontre, les lecteurs de l'*AUDITEUR* vont pouvoir lire dans ce numéro une présentation écrite des divers départements. Un point fort de la journée a été la visite des nouveaux locaux de l'institut dans le bâtiment 13 de l'Ecole militaire, une construction du second Empire remarquablement restaurée et modernisée. Les auditeurs ont notamment pu apprécier la haute technicité du plateau technique consacré aux exercices de gestion de crise. Une autre partie de la journée a été consacrée aux restitutions par trois *groupes de diagnostic stratégique* de leur travail, qui prendra la forme d'un mémoire publié à la rentrée sur le site de l'INHESJ. Les auditeurs ont pu participer à ces restitutions et constater la performance de leurs successeurs de la 27ème session *sécurité et justice* sur des sujets, comme la police 3.0, les défis migratoires ou l'enquête pénale. L'objectif de cette remarquable journée, que nous avons voulu ensemble, votre présidente et moi-même, a été de montrer l'étroitesse des liens entre l'institut et l'ANA-INHESJ.

Le lendemain de cette journée a été celle de la cérémonie de remise des diplômes aux auditeurs des trois sessions sortantes. Elle a montré la vive satisfaction de ces auditeurs face à la formation reçue et l'exceptionnel croisement des regards que permet l'institut. Il faut noter que les voyages de fin d'études ont été particulièrement réussis, celui en Espagne pour les *sessions protection des entreprises et intelligence économique et management stratégique de la crise,* celui en Algérie de la *session sécurité et justice.* Ce dernier voyage a été exceptionnel par la mobilisation des autorités algériennes pour nous recevoir d'une façon qui sortait de l'ordinaire : six ministres - dont le numéro deux du gouvernement, le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères - ont assisté au déjeuner offert en notre honneur par le général-major Hamel, le directeur général de la sûreté nationale, liée depuis l'an dernier par un accord de coopération avec notre institut ; plusieurs milliers d'hommes ont été mobilisés à la direction générale de la protection civile pour faire diverses présentations, closes par un remarquable défilé ; l'accueil à Oran, après celui d'Alger, a été pareillement marqué par la volonté de coopérer avec la France face à des défis communs comme celui du terrorisme. Ce voyage, selon la presse algérienne elle-même, est devenu un moment diplomatique fort et positif des rapports entre nos deux pays.

Sur le plan international, un autre succès est à mentionner pour l'Institut. Lors du voyage de février dernier du Président de la République en Argentine, les Argentins ont exprimé le souhait que l'INHESJ intervienne dans la formation de leurs forces de sécurité, notamment face au problème des narcotrafics. La déclaration conjointe franco-argentine a prévu expressément notre intervention. Je me suis donc rendu en juin avec une petite délégation à Buenos-Aires pour confirmer l'engagement de notre Président, à travers la signature d'un accord de coopération avec la ministre de la sécurité du gouvernement argentin et pour mettre au point une première action de formation, qui devrait intervenir avant la fin de l'année.

J'en reste là. Notre Institut est engagé dans une phase très dynamique et nous pouvons tous en être fiers.

Cyrille SCHOTT, préfet de région

directeur de l'INHESJ

L'ACTUALITE DU PREMIER SEMESTRE 2016 VUE…

par Christian FREMAUX
Président d'honneur de l'ANA-INHESJ

L'actualité est si abondante qu'il faut faire des impasses et des choix arbitraires pour essayer de rendre compte du climat général, social, culturel ou politique, des faits divers tragiques, des réflexions sur notre société, et tirer quelques leçons de ce qui arrive. Je sais que je serai insuffisant et partial, et je prie les éminents Auditeurs de l'ANA, eux spécialistes des questions que j'aborde, de me pardonner. Je leur rappelle que les colonnes de l'AUDITEUR leur sont grandes ouvertes pour qu'ils publient des articles de fond ou d'humeur sur tout sujet qui se rapporte aux préoccupations de l'Institut : la sécurité au sens large et la justice.

Nous avons été submergés par les inondations, qui sont aussi des problèmes de sécurité, car la nature est toujours plus forte que l'homme, et les experts avaient signalé depuis longtemps l'hypothèse de crues dangereuses. Certes les responsables, élus, techniciens, ingénieurs, météorologues et l'ETAT avaient fait des répétitions de coordination des secours ; d'évacuation des populations ; de l'accueil des sinistrés… mais ce risque majeur est demeuré. Il y a eu des victimes, et des dégâts considérables qui durent et il va falloir réparer, et redonner espoir à ceux qui ont tout perdu. La solidarité joue à plein ce qui est une donnée essentielle en matière de sécurité, comme pour les victimes d'attentats ou de crimes atroces, ou pour tout accident de la vie. C'est le rôle de l'ETAT de l'assurer - et je ne doute pas que le gouvernement s'y consacre - et s'il doit revoir son périmètre d'actions, se resserrer sur ses missions régaliennes nous n'échapperons pas à un débat dont la prochaine campagne présidentielle et législative devra donner lieu à une nécessaire clarification et modification de son rôle.

L'ETAT providence n'est plus ; l'ETAT qui fait tout et dont on attend tout est épuisé ; l'ETAT qui prend des décisions de sa hauteur est discuté, chacun veut participer à ce qu'il estime le concerner. Mais l'autorité, celle qui ne se confond pas avec l'autoritarisme, mais celle qui fait fonctionner les institutions et assure la cohésion de l'ensemble et réunit les contraires, doit être renforcée et réellement exercée avec fermeté, après débat contradictoire car elle est légitime dans une démocratie où chacun a le droit de s'exprimer et de revendiquer, mais pas celui de nuire aux autres, ou être une minorité qui prétend détenir la vérité et vouloir faire le bonheur de la majorité silencieuse qui respecte le verdict des urnes (quoiqu'elle en pense), sans en avoir reçu un mandat indiscutable. Confisquer l'intérêt général au profit d'intérêts particuliers n'est un progrès pour personne et crée un climat de défiance généralisée et de tension entre catégories sociales et professionnelles qui va à l'encontre de l'union dont nous avons besoin. Il faut en effet ne jamais oublier que nous sommes dans un état d'urgence pour des raisons que chacun connaît, et les morts du Bataclan comme ceux de Charlie hebdo, ou les deux policiers de Magnanville nous rappellent chaque jour les menaces qui pèsent sur chacun d'entre nous. Pour tenter d'apaiser les esprits et le climat, le président de la République a rappelé la parole de l'ancien secrétaire général du parti communiste, Maurice THOREZ : *« Il faut savoir terminer une grève »* et le 1er ministre a appelé à la responsabilité de la CGT en particulier. Défendre les travailleurs c'est bien mais respecter la nation et l'intérêt collectif c'est mieux !

Ce qui me chagrine ce sont les divers mouvements dits spontanés, pseudo révolutionnaires (SIC) qui veulent changer la vie des autres à partir de leurs rejets, de leurs croyances ou utopies en s'opposant par la violence s'il le faut, en croyant être des vigies du bien ou des lumières qui éclairent le peuple. Ce sont en réalité des lumignons. Par exemple, les « zadistes » - pour zones à défendre (contre qui et quoi ?) - ou les militants de « nuit debout » qui squattent l'espace public sans aucune poursuite de personne a priori, narguent l'état de droit et font douter l'ensemble des citoyens qui eux respectent les lois et croient au système représentatif et aux corps intermédiaires même s'il faut en revoir les modalités. Les casseurs en profitent : on les voit à la télévision attaquer policiers et gendarmes qui font ce qu'ils peuvent, en respectant les consignes de leur ministre de se défendre avec modération et de ne pas faire y compris involontairement de victimes, eux-mêmes ayant des centaines de blessés parfois grièvement.

Il faut désormais sécuriser les manifestations, seraient-elles statiques ou tournantes - ce qui d'ailleurs me paraît être de la responsabilité première des organisateurs. On s'interroge : tout ceci aura-t-il une fin, et une fin telle qu'on la souhaite : que la loi soit respectée, que les délinquants soient jugés et punis, et que le dialogue démocratique reprenne et aboutisse surtout. On le sait, nos forces de l'ordre sont républicaines et elles accomplissent leur devoir délicat avec réflexion et prudence. Les images parlent d'elles mêmes : elles ont un droit légitime à se protéger et à agir. L'affiche de la C.G.T. qui stigmatise les prétendues « violences policières » – que M. MARTINEZ approuve sans émotion - ne mérite pas qu'on la trouve simplement scandaleuse ou inacceptable, ces termes étant galvaudés car trop utilisés. Mais elle est symptomatique de l'état d'esprit de certains syndicalistes qui confondent lutte musclée au service d'une politique, avec la volonté de ne pas participer au progrès social par le compromis et le gagnant-gagnant. Comme l'écrit M. Raphael ENTHOVEN [1] : *« Le vivre ensemble est un slogan creux censé incarner la paix sociale. Mais gare à ceux qui refusent de s'y plier. Il leur sera rappelé que c'est la force qui fait le trait d'union et non l'inverse ».* Pour lui, le vivre-ensemble est le pire du bien. Tout ne peut, et ne doit pas être un rapport de force sinon l'escalade est sans fin.

De même, certains étudiants de l'UNEF qui ne veulent pas avoir à travailler comme papa ou plutôt comme papy, ont comme horizon intellectuel l'octroi d'un CDI ! alors qu'il serait plus enthousiasmant qu'ils se lancent dans la création d'entreprise, ils finiront par devenir des apparatchiks politiques après avoir dénoncé la violence de l'ETAT et l'emploi du fameux article 49-3 de la Constitution, ce qui serait une atteinte à un vrai débat démocratique. A quoi servent donc la Constitution et un gouvernement composé d'élus, avec des parlementaires, même si on ne partage pas leur politique ? L'Etat semble débordé et renonce facilement c'est une des raisons du climat morose au-delà de l'amélioration économique que l'on nous annonce - on veut y croire - mais elle n'a pas encore atteint le portefeuille du particulier.

[1] Philosophie magazine n°96 février 2016

Il ne s'agit pas de faire du maintien de l'ordre un objectif en soi ce qui n'aurait aucun sens comme la répression sans prévention n'aboutit à rien. On a bien compris que notre société avait évolué, que nos valeurs républicaines traditionnelles n'avaient ni le même écho, ni la même portée sur une partie de la population, que l'on avait changé d'époque et que l'urgence était la norme avec des résultats immédiats et que les solutions du passé étaient obsolètes. Il faut s'y résoudre : notre modèle social, universel a « craqué » et il faut en inventer un autre tout en gardant notre socle, nos principes et nos institutions même s'il faut les moderniser vers plus de dialogue horizontal et de consensus après discussions contradictoires limitées dans le temps car il faut savoir trancher. Vouloir une VI^{ème} République sans la définir et sans en préciser le contenu ne sert à rien car la démocratie à la grecque ancienne ne peut exister : l'agora ne peut contenir 66 millions de citoyens qui prendront en commun la solution qui conviendra à tous. Et s'il faut une nouvelle nuit du 4 août pour abolir les privilèges que l'on vise tout le monde : politiques, syndicats, élus divers, salariés aux avantages indus, … en renouvelant les élites dans tous les domaines sans en faire non plus une posture. Des anciens avec de l'expérience peuvent continuer à être utiles ! En 68 il y avait eu une révolte contre la société de consommation. Pierre VIANSON-PONTE [2] en titre du Monde écrivait : *« La France s'ennuie »*. En mai c'était l'explosion et en juin les étudiants passaient leurs examens. Nous sommes en 2016 dans le cadre de la mondialisation qui existe, que l'on le veuille ou non, et nous devons bâtir une société nouvelle dans un cadre où les menaces de l'extérieur comme de l'intérieur existent, où la sécurité de tous est une préoccupation majeure, l'état d'urgence n'étant pas éternel et où personne n'a la solution miracle pour satisfaire toutes les revendications légitimes ou non, et contradictoires. Il va donc falloir définir le possible dans un cadre budgétaire contraint et la démocratie dite participative a ses limites. THOMAS MORE [3] a théorisé l'utopie, mais il a mal fini. Pierre DAC a écrit : *« Si tous ceux qui croient avoir raison n'avaient pas tort, la vérité ne serait pas loin »*. N'attendons pas tout de l'ETAT qui est désargenté et essayons de nous ressaisir collectivement en mesurant nos exigences et abandonnons les prétendues « luttes » (vocabulaire du 19ème siècle) pour aller vers des formes moins nuisibles des actions entreprises pour ceux qui subissent, des débats plus sereins tout en défendant ses intérêts ce qui est naturel. Laissons l'ETAT se consacrer à ses fonctions régaliennes, fixer le cadre, définir les objectifs à moyen ou long terme, et assurer la cohésion sociale, sans remettre en cause les institutions ou les décisions prises démocratiquement. Des minorités ne peuvent imposer leurs visions des dossiers.

Dans quelques mois les élections permettront de définir les réformes indispensables et les faire valider par le suffrage universel. Il ne s'agira pas de réenchanter le rêve devenu cauchemar parfois. Par un mandat clair donné aux dirigeants, il faudra redresser le pays et lui donner de l'espoir en le faisant entrer dans la modernité de ce siècle pour que chacun retrouve une chance de réussir ou de vivre avec dignité. A chacun de nous d'être responsable et de ne pas se perdre dans un vote de rejet ou dans des projets qui ne rassemblent pas…

La sécurité et la justice qui sont intimement liées dans le processus pénal seront au centre des débats : qu'acceptons-nous comme limitation - raisonnée - de nos libertés au profit de la sécurité générale notamment dans la lutte contre le terrorisme et la délinquance sous toutes ses formes ? Quel rôle voulons nous pour les magistrats, protecteurs des libertés individuelles selon la Constitution : doivent-ils être plus indépendants avec comme corollaire une responsabilité personnelle possible ? Quelle est la place de la Justice dans l'Etat de Droit ?...

TERRORISME ET JUSTICE EN GENERAL

La Belgique a été frappée à son tour au cœur de sa capitale Bruxelles siège de l'Union Européenne ce qui est aussi un symbole, avec une trentaine de morts et des centaines de blessés. Personne, aucun pays n'est à l'abri de tels attentats. Selon Mathieu GUIDERE [4], l'arrestation de SALAH ABDESLAM a sûrement précipité les opérations qui étaient prévues de longue date. La France s'est émue, mais cela n'a pas empêché le projet de déchéance de nationalité de ne pas être soumis au vote du congrès. Ce qui n'a pas permis au passage de « constitutionnaliser » l'état d'urgence pour lui donner une assise légale plus solide et donner des armes de droit aux forces de l'ordre et de renseignement, ainsi qu'aux magistrats qui appliquent la loi. C'est un acte manqué ! Certains d'ailleurs estimaient que *« l'état d'urgence - mesure d'exception - doit rester dans le domaine de la loi comme la déchéance de nationalité doit rester dans le code civil. Les banaliser n'est pas un progrès pour la démocratie »* (M.Olivier BEAUD) [5]. Ce n'est pas mon avis mais je ne suis qu'un modeste avocat… honoraire.

Cependant le droit est un moyen pour la ligue des droits de l'homme qui avait saisi le juge des référés du Conseil d'Etat pour solliciter la suspension de l'état d'urgence ou *« ordonner au président de la république d'y mettre fin »*. On mesure l'impartialité réelle de ladite ligue et son insolence à donner des injonctions au Président de la République. Le Conseil d'Etat n'a pas fait droit à la demande de suspension en rappelant que c'est la loi qui a décidé de la prorogation ; concernant l'injonction au Président, le juge des référés a estimé que le péril imminent justifiant l'état d'urgence n'avait pas disparu compte tenu de la menace terroriste et du risque d'attentats. Le Conseil d'Etat a donc rejeté la requête de la ligue des droits de l'homme qui n'a pas de responsabilité concrète en matière de sécurité, selon moi, en jugeant qu'il n'y avait pas d'atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale. Le bon sens a rejoint le droit, il faut s'en réjouir. Certes le bilan de l'état d'urgence en février 2016 est mitigé [6]. Sur 3 397 perquisitions à l'époque, il y a eu 5 procédures pénales ouvertes par le parquet anti-terroriste de Paris. On a découvert 587 armes dont 42 de guerre, et 254 affaires de stupéfiants. Le bilan s'est aggravé à fin juin 2016. Au-delà des chiffres le signal est fort. On a compris que rien ne serait oublié et que tous les criminels potentiels sont dans le « viseur ».

Pour respecter l'état de droit que ce gouvernement a comme marqueur affiché, le ministre de l'Intérieur a abrogé de sa propre initiative plusieurs dizaines d'assignations à résidence. Cela n'a pas empêché des assignés de déposer plainte au pénale contre M. Bernard CAZENEUVE et son délégataire *« pour atteinte à la liberté individuelle »*. L'avocat que je suis aime que l'on saisisse la justice pour faire reconnaître ses droits : mais le citoyen qui est en moi considère qu'il faut savoir se maîtriser car il ne faut pas se laisser conduire par ses pulsions et passer inconsidérément à l'acte, comme le disait Albert CAMUS [7], face à des périls graves. Concernant le terrorisme il s'agit de déceler les moindres menaces et d'identifier les attentats en préparation. Comment faire ? Messieurs Alain BAUER et Xavier RAUFER tous deux éminents criminologues ont donné des pistes : *« La dimension criminelle est prépondérante*

[2] Journaliste 1920 -1979 cofondateur et rédacteur en chef de L'Express, puis responsable politique et éditorialiste du Monde.

[3] Lord chancelier d'Angleterre au milieu de 16ème siècle.

[4] Islamologue et spécialiste du monde arabe et musulman

[5] Professeur à Paris II Panthéon - Assas. LE MONDE du 2 /12/15].

[6] [LE MONDE 26 février 2016 page 9]

[7] Le 1er homme 1960 à propos de son père.

dans ce déchaînement terroriste. La réponse se trouve dans le décèlement précoce des dangers et des menaces… le renseignement est le fruit de la collecte, la plus ouverte possible, et de l'analyse la plus précise possible. Tant que la phase deux restera aussi faible, la chaîne anti-terroriste sera fragile »[8]. Avec l'arrestation de SALAH ABDESLAM, il est rappelé par M. Alain BAUER l'importance du renseignement humain.[9] Il écrit « *la revanche de la police de papa montre clairement qu'il est indispensable désormais de savoir REEQUILIBRER le renseignement humain pour lui redonner sa place. Si l'imam Youtube reste un danger puissant il va falloir se résigner à admettre que ce n'est pas l'inspecteur Google seul qui réussira à protéger les citoyens* ».

Le gouvernement a réfléchi à des pouvoirs de police renforcés dans le cadre d'une réforme de la procédure pénale. La polémique a aussitôt éclaté. Le garde des sceaux M. URVOAS a expliqué le projet au Sénat le 29/3/2016 en insistant sur la cohérence de notre dispositif anti-terroriste. Parmi les mesures en discussion on trouve les perquisitions de nuit et les fouilles de véhicules facilitées ; les règles de la légitime défense très encadrées devraient être élargies ; l'utilisation de l'arme justifiée quand elle correspond à une absolue nécessité (jurisprudence de la chambre criminelle d'ailleurs) à l'encontre de criminels. Dans la lutte contre le blanchiment « TRACFIN[10] » va devenir pro-actif. La réaction de ceux qui veulent protéger, à juste titre, les libertés individuelles est que l'on ne profite pas des menaces pour favoriser l'ETAT et ses services n'a pas tardé. Les avocats sont globalement contre, comme des magistrats et les défenseurs des libertés. Mais le gouvernement affirme n'avoir pas l'intention de modifier la philosophie de la procédure pénale. Son projet conserve la garantie des droits de la défense, en l'accentuant : le débat sera désormais contradictoire pour les enquêtes préliminaires qui durent plus d'un an : l'avocat pourra intervenir et déposer des recours… Attendons le texte définitif pour juger.

Les magistrats de l'ordre judiciaire ont peu apprécié le projet de réforme pénale non pas sur le fond, mais parce qu'ils ont le sentiment que l'on veut les éloigner de ce qui est le cœur de leur métier et de leur responsabilité en matière pénale. Le premier président de la cour de cassation M. LOUVEL s'est demandé *« Pourquoi l'autorité judicaire est-elle écartée ? »* au profit de l'administration, des préfets en particulier ? M. Pascal GASTINEAU, président de l'association française des magistrats instructeurs estime que le texte « est la chronique de la mort annoncée du juge d'instruction ». Selon lui ce seront désormais les parquets (procureurs ayant un lien avec le pouvoir exécutif) qui auront compétence en matière de sonorisation, captation d'images ou perquisition de nuit en ce qui concerne le terrorisme, la criminalité et la délinquance organisée. Or ces deux incriminations concernent 80% des affaires que traitent les juges d'instruction. La Cour Européenne des droits de l'homme à Strasbourg comme l'a rappelé M. GASTINEAU s'est élevée contre le statut de « magistrats indépendants » des procureurs ; M. CAZENEUVE et Mme TAUBIRA ont contesté cette analyse[11]. On ne peut douter que les intérêts des uns et des autres seront préservés, car tout le monde défend le bien commun avec la meilleure efficacité dans le respect du citoyen et au service de la société. Mais il y a une question de principe. Les magistrats judiciaires ont la charge de la protection des libertés individuelles. En annulant des dispositions prises par exemple par le préfet de police (autorité administrative) les juges administratifs ont montré une indépendance conforme à leur éthique. Le citoyen a en effet besoin d'avoir confiance dans une justice forte et impartiale base fondamentale de l'Etat de Droit.

La justice en général est en « faillite » (on parle des juridictions bien sûr. Le ministre de la justice a eu le courage de le dire et il a raison. M. URVOAS essaie avec détermination de donner les moyens à nos magistrats pour agir avec fermeté, individualisation, efficacité et rapidité si possible. On n'évoque pas ici les problèmes des justices civile, sociale, commerciale qui intéressent plus le justiciable, que la justice pénale avec le terrorisme qui fait la une des médias. Le sort du « criminel » est certes intéressant mais ce sont les victimes qui comptent. On se focalise avec justesse, mais c'est un peu réducteur de notre société, sur la sécurité donc l'aspect pénal de la justice et avec le terrorisme dans les prisons où certains se radicalisent et sur le suivi des délinquants qui ont purgé leur peines pour les empêcher de récidiver ou de passer à un autre type d'actions. L'exemple de LAROSSI ABBALA, qui a tué au couteau, seul, le couple de policiers de Magnanville, a entraîné une vague d'indignations est aussi pointé du doigt les risques personnels que supportent policiers et gendarmes. Il va donc falloir prendre des mesures plus contraignantes ce qui est aussi un problème de budget. Désormais le garde des sceaux devra être un très bon avocat pour contraindre le gouvernement à avoir une réflexion d'ensemble sur la place de la justice dans notre société et la nécessité d'en avoir les moyens.

Devra s'ajouter au débat le rôle de l'autorité en général, de l'ETAT d'abord, mais aussi de toutes les institutions (Ecoles, universités, …) basées sur des valeurs de fond et sur l'utilité de décisions légitimes. Par exemple la décision de l'exécutif contredisant le préfet de police. Tout cela rejoint l'impératif moral, le juste ou le bien. *[lire Michael SANDEL, professeur à HARVARD sur la justice].*

DES HOMMES ET DES MOYENS EN PLUS

Les professionnels de la sécurité privée - très sollicités pendant l'EURO de football - vont s'impliquer et se forment pour renforcer les forces de l'ordre en matière de terrorisme. Claude TARLET, président de l'USP (Union des Entreprises de Sécurité Privée) explique que son organisation s'est rapprochée de la D.G.S.I. pour mettre en place un réseau de référents permettant de faire remonter les signaux faibles. Ces professionnels vont suivre un module de « sensibilisation et de prévention du terrorisme ». On prévoit 30 000 recrutements. Le ministre de l'intérieur a précisé que la menace pesait sur l'ensemble du territoire national et pas seulement sur Paris ou la région parisienne, que chacun avait droit à être protégé. Les brigades anti-criminalité (BAC) et les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) demeurent les fers de lance en attendant l'arrivée de la BRI, du RAID et du GIGN. Tous auront un armement plus puissant et des équipements lourds. Le service central de renseignement territorial (SCRT ex-renseignements généraux) s'active en province à la recherche des personnes en voie de radicalisation. Il dispose de moyens pointus d'interception et ses personnels sont en contacts étroits avec les services zonaux de recherches et d'appui. Le renseignement territorial composé de 200 gendarmes implantera des binômes d'agents en civil au cœur des 75 brigades territoriales pour endiguer la *« gangrène djihadiste »*.[12] Certes l'état islamique attirerait des jeunes en raison du prétendu « déclin » du modèle occidental ou de ce qui serait la perte de sens des sociétés modernes et démocratiques. Des penseurs essaient de justifier. L'impensable

[8] [LE FIGARO du 20 novembre 2015 débats page 20]

[9] La revanche de la POLICE DE PAPA le FIGARO du 21/3 /2016 page 18

[10] Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins

[11] LE MONDE du 8/1/2016 page 13.

[12] [LE FIGARO C.CORNEVIN 26/2/2016 page 13].

[13] Anthropologue et chercheur à OXFORD et au CNRS

M. Scott ATRAN[13] estime que le message de DAECH est porteur d'une utopie : *« un changement total, une construction morale religieuse et métaphysique pour parvenir à un monde nouveau, joyeux. »*[14] C'est peut être vrai sur le plan de l'annonce et des apparences mais notre société serait toujours aussi joyeuse malgré ses difficultés, s'il n'y avait pas de terroristes, de fanatiques divers, d'idéologues qui n'ont pas retenu les leçons du passé et de criminels patentés sans foi ni loi. L'opinion de M. ATRAN se discute et je crois que ce sont des prétextes et que DAECH n'a que l'ambition de prendre le pouvoir et d'appliquer ses règles d'un autre - très ancien - siècle qui vont à l'encontre de l'humanisme. Cela nous oblige à trouver un sens à notre combat. Il ne faut donc pas désespérer ni renoncer même si la lutte sera longue. Nous n'avons pas perdu la guerre des idées ni celle du terrain. Si DAECH revendique les attentats commis sur notre territoire par des individus isolés (que l'on surnomme trop facilement des loups solitaires ce qui doit se vérifier) c'est aussi peut être parce que sur place il stagne : que son pari de créer un Etat islamique pur et dur - *sur un sol délimité, avec des infrastructures pérennes, qui permet d'attirer ceux qui sont en quête d'un autre sens et qui considèrent que tous ceux qui ne pensent pas comme eux sont des traîtres, des apostats, ou des moins que rien, des chiens à abattre (pauvres bêtes !) donc des ennemis à éliminer par tous moyens y compris les plus vils, les plus barbares* - n'est pas gagné. Il appartient aux Etats qui sont visés et à la France en particulier, de réfléchir aux questions de sécurité, à l'économie, à la justice sociale mais aussi aux valeurs qui fondent une démocratie. Ceci galvanise les citoyens et donne un sens à leurs actions, voire à leurs sacrifices, au partage, aux destins en commun, au rejet de la violence quel qu'en soit la cause, à la tolérance avec la laïcité qui nous caractérise, et au respect de l'autre. Le terrorisme ne s'arrêtera pas par un coup de baguette magique ou par une loi plus performante qu'une autre même si on doit réagir ou parce que l'on aura persuadé les terroristes que leur cause n'est pas juste. Il va falloir vivre avec les menaces, voire les attentats et affronter un risque dont on ne connaît ni le moment, ni la forme, ni l'intensité. Il faudra gagner les batailles les unes après les autres sans céder sur les principes. La cohésion et la solidarité sont fondamentales. C'est évidemment facile à écrire car les conseilleurs ne sont pas les payeurs et c'est une mission cruciale pour ceux qui ont la charge concrète de trouver les solutions qui méritent un consensus général, sans clivage et polémiques de bas étage, en fournissant sans barguigner les moyens. L'égo et les petites ambitions des uns et des autres sont secondaires comme les petits arrangements politiques pour conserver ou conquérir le pouvoir, et ne grandissent personne. Le mal ne se combat pas par un surcroît de lois répressives même si elles sont nécessaires, mais par un effort d'éducation et d'intégration de cultures différentes qui sont compatibles avec notre corpus de valeurs. Cela signifie que nous avons tous des devoirs et une part de responsabilité pour tenter de bâtir une société plus fraternelle et ouverte. La sécurité est l'affaire de tous : les citoyens et non pas seulement des professionnels seuls.

SANS VOULOIR CONCLURE

Le choc est tel que nous ne savons plus à qui rendre hommage en premier sachant que l'on ne peut distinguer entre les victimes : du massacre d'Orlando, ou de deux policiers de Magnanville sauvagement assassinés, sous les yeux de leur enfant, pour ce qu'ils étaient : les représentants de la loi ou Mme JO COX, députée travailliste tuée pour ses idées, en Angleterre berceau des libertés ? On a du mal à imaginer qu'il y ait tant de haine et de détestation des autres qui permettent de gommer l'individu par la violence et de le considérer comme quantité négligeable en lui prenant la vie. C'est pourtant la réalité et je crains que cette violence dénoncée de toute part soit devenue consubstantielle à notre société contemporaine. Les hooligans ont sévi à Marseille pour un simple match de football ; les casseurs ont profité des manifestations contre une loi, pour dévaster ce qu'ils considèrent être les symboles de ce qu'ils exècrent (mais qu'aiment-ils et que veulent-ils ?). Des minorités agissantes défient la République et désignent les forces de l'ordre comme des provocateurs en estimant que « casser du flic » c'est normal. On tombe des nues. La tolérance et le respect de l'autre sont des messages peu entendus.

M.TREVIDIC, l'ancien juge anti-terroriste qui semble se morfondre au TGI de Lille et qui a écrit un livre qui a été primé, s'est exprimé sur BFM le 17 juin 2016 à 19h10 en rappelant que M. Larossi ABBALA (le tueur des policiers de Magnanville) qu'il avait mis en examen, l'avait inquiété car il n'avait pas trouvé la clef pour commencer un dialogue. Cela ne rassure pas surtout s'il y a d'autres ABBALA dans la nature.

Notre ami ALAIN BAUER explique bien le chemin habituel de la petite délinquance à la criminalité puis le passage au djihad et à l'acte terroriste. Une fois que l'on connaît le processus la question est comment faire en préservant notre état de droit, les libertés individuelles et publiques, sachant que l'état d'urgence est provisoire par définition ? Où faut-il placer le curseur pour qu'il y ait équilibre entre des exigences qui paraissent contradictoires ? Le juge TREVIDIC a évoqué l'insuffisance du quantum des peines et la manière de suivre un délinquant qui a été condamné. Avant qu'il ne sorte il faut s'en préoccuper en amont, et éviter qu'il ne se radicalise en prison. Il estime que la cour d'assises spéciale devrait jouer un rôle plus grand, et que correctionnaliser n'est pas suffisant. Selon lui le personnel pénitentiaire qui est entré dans la collectivité du renseignement devrait être plus mobilisé. Il a confirmé que la menace était élevée, ce que tous les responsables savent, et que les terroristes étaient en avance car leur imagination débordait et ils n'avaient aucun empêchement moral… L'ancien juge G. FENECH devenu député veut de son côté durcir les peines.[15] La police veut tout simplement que la justice passe.

Tous ces drames ont un point commun celui de savoir dans quel monde nous voulons vivre, quelle société équitable nous voulons fonder ou refonder, et quel sens faut-il lui donner ? Je pense - mais c'est un modeste avis qui ne concerne que moi - qu'il faut revenir à notre identité, à nos valeurs, à la Nation qui est le creuset de tous les citoyens qui partagent des valeurs en commun, font des efforts, et n'ont pas l'œil fixé sur le montant du PIB même si celui-ci détermine beaucoup de possibilités, en demandant toujours plus de droits personnels. La démocratie n'est pas une faiblesse. Démontrons-le en restant dans ce qui fait la force de nos institutions : la république avec ses valeurs dont la sécurité qui nous permet de vivre, et la justice qui nous permet de faire reconnaître nos droits y compris contre l'ETAT.

Le philosophe YVES MICHAUD vient de publier un essai décoiffant « contre la bienveillance » chez Stock. Il écrit que nous vivons l'âge de la plainte et que les bons sentiments qui encerclent la politique sont repris par les médias mais sont des faux-semblants. Il conclut : *« Les individus sont encouragés à s'ériger en victimes… Le renoncement à la politique compassionnelle permettrait de mener une vraie politique de justice fiscale, éducative ou sociale qui n'a rien à voir avec la prise en compte des revendications catégorielles ».* Qu'il soit entendu.

Juin 2016

[14] [LE FIGARO 3 Mai 2016 page 13].

[15] [le FIGARO 17 juin 2016 page 8].

VOYAGE A MALTE

Par Nicole Guimezanes
Vice-présidente de l'ANA-INHESJ

Une trentaine d'Auditeurs ont participé au voyage à Malte du 29 mars au 2 avril 2016. Nous avons été accueillis par son Excellence, Madame Béatrice Le Fraper du Hellen, ambassadeur de France, dans sa résidence privée. Elle nous a présenté Malte dans ses dimensions historiques, politiques et économiques.

Les auditeurs ont ensuite été accueillis à **l'Institut International pour la Justice et l'Etat de droit.** Son directeur, M. Robert Strang a présenté l'histoire de cet Institut fondé en 2014. Sa mission est de collaborer étroitement avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales non gouvernementales et de dispenser des formations axées sur l'Etat de droit notamment aux différentes catégories de fonctionnaires confrontés au terrorisme et aux activités criminelles transnationales. A l'occasion de notre voyage un accord a été signé entre cet Institut et l'INHESJ.

Les auditeurs ont ensuite visiter la magnifique co-cathédrale St. Jean de La Valette avant d'être reçu par le Président de l'Ordre de Malte, Monsieur Daniel de Petri Testaferrata, Marchesino di San Vincenzo Ferreri qui a retracé l'histoire de l'Ordre et ses activités actuelles dans 120 pays notamment ses activités humanitaires les plus récentes, relatives à l'assistance des personnes, aux problèmes religieux et aux flux migratoires.

La journée s'est achevée par la Conférence de M. Arrigo n° 1 du tourisme à Malte. Il a souligné l'importance du tourisme qui procure plus de la moitié des ressources de l'île mais aussi les difficultés qu'il engendre notamment en matière d'accueil.

Le lendemain 31 mars étant un jour férié à Malte, il avait été programmé une visite à Gozo, île qui se trouve au nord de l'île de Malte. D'après Homère c'est l'île dans laquelle la nymphe Calypso aurait retenu Ulysse sous son charme pendant sept ans ! Elle recèle de très belles constructions notamment une cathédrale et une citadelle en cours de restauration. On trouve aussi une côte accidentée et les vestiges d'un temple mégalithique.

Le vendredi 1er avril était organisée une visite à l'EASO (Agence européenne d'appui en matière d'asile). Une première conférence nous a présenté les enjeux de l'asile en Méditerranée et à Malte suivie d'une présentation par "les Maltais" des questions migratoires dans l'archipel. Cette agence vise à renforcer la coopération pratique en matière d'asile et à aider les Etats membres à remplir leurs obligations européennes et internationales en vue de fournir une protection aux personnes qui en ont besoin. La tâche le plus importante de l'Agence est de transférer et de réinstaller les réfugiés de Grèce et d'Italie vers d'autres pays. En ce qui concerne l'immigration l'agence a mis au point un système statistique très performant et le ministère des affaires intérieures a publié en décembre 2015, un document relatif à « la stratégie nationale pour l'accueil des demandeurs d'asile et des migrants irréguliers ». L'Agence « Identity Malta » contribue aussi à gérer les migrants.

Dans l'après- midi la visite de Mdina, ville fortifiée et première capitale de l'île, en compagnie du professeur Alain Blondy passionné de Malte et passionnant a clôturé notre séjour.

NB : Vous trouverez tous les détails de ce voyage dans le livret « Voyage d'études à Malte » par Nicole Guimezanes et Dominique Roux que vous pourrez vous procurer sur demande au secrétariat ou sur le site de l'ANA-INHESJ

VISITE A LORIENT

Réunion avec le Conseil d'administration « Grand Ouest »

21 avril 2016

Louis Le Pivain, notre trésorier adjoint, nous avait organisé une visite du port de Lorient, à l'occasion d'une réunion du Conseil d'administration de l'Association « Grand Ouest » qui représente les anciens auditeurs de l'INHESJ habitant dans cette région. Avec Claude Quérard il nous a accueilli à la gare.

Quelques membres du Conseil d'administration de l'ANA-INHESJ dont la présidente Danièle Luccioni et deux vices- présidents Nicole Guimezanes et Jacques Béhar ont participé à ce déplacement qui avait lieu dans un premier temps dans les locaux de l'entreprise Raidco dont Louis Le Pivain est propriétaire et président du conseil stratégique.

Louis nous a présenté la société qu'il a rachetée il y a une dizaine d'années. Elle offre toute une gamme de bateaux dont 90 % sont destinés à l'exportation :

- Les OPV (Off Shore Patrol) sont des bateaux de 40 à 70 m qui peuvent de déplacer à une vitesse de 22 à 25 nœuds.
- Les vedettes rapides de 20 à 30 mètres, sont équipées pour la surveillance côtière et se déplacent à la vitesse de 20 à 50 nœuds.
- Les semi-rigides sont des petits bateaux de 5 à 15 mètres très rapides pouvant aller au-delà de 50 nœuds.

L'activité de la société se concentre sur les deux premiers types de bateaux. Les plus petits permettent de mettre pied dans certains pays africains. Les clients français sont essentiellement la gendarmerie maritime, la gendarmerie nationale et la police aux frontières. ; ces services achètent des vedettes rapides qui permettent de remonter les fleuves, par exemple en Guyane ou à Mayotte et de lutter plus efficacement contre l'immigration illégale.

La société est maître d'œuvre et sous-traite la construction avec des partenaires. Elle peut assurer la formation des équipages en faisant appel à des personnels extérieurs. Elle ne répond pas à des appels d'offres. Les délais de construction varient selon la taille du bateau de deux mois à plus d'un an pour un bateau de 70 mètres. Les clients demandent souvent à être livrés en Afrique ce qui permet de parfaire la formation des marins au cours de la traversée.

« Nous construisons des bateaux simples et robustes et nous avons une bonne image de marque ». Louis Le Pivain nous a présenté de très belles photos et maquettes des bateaux vendus par sa société.

A la suite de cette présentation, s'est tenu la réunion avec les membres du conseil d'administration de l'association du « Grand Ouest ». Ce fut l'occasion de discuter avec nos amis de cette région, Claude Quérard, Jean-Michel Le Duigou et René Gaudin et de resserrer les liens entre l'association régionale et l'association nationale.

La présidente de l'ANA-INHESJ a évoqué l'absence de René Moysan Président de l'Association Grand-Ouest et a demandé à son équipe de lui souhaiter un prompt rétablissement. Les « Parisiens » ont été heureux de retrouver René Gaudin en forme lors de cette visite. La présidente a présenté et précisé les actions menées et à mener pour faciliter les échanges avec les Auditeurs éloignés de la région parisienne. La commission juridique est chargée d'étudier et de proposer des solutions. Elle a présenté ensuite le programme des activités de l'ANA-INHESJ jusqu'à l'été.

Après un déjeuner, agréable et délicieux, au restaurant « Le Ponton » situé sur un quai longeant la mer, trouvé et recommandé par Claude Querard nous sommes allés visiter le site de la DCNS (ancienne direction des constructions navales), « Leader mondial » et innovateur dans la - navale de défense - et les énergies marines renouvelables ».

Nous avons été accueillis par un ancien officier de marine, Henri Leclerc qui après un petit exposé sur l'entreprise nous fit visiter un bateau en fin d'aménagement.

La conception d'un navire se fait en fonction de l'utilisateur, de la DGA (Direction Générale de l'Armement) et de l'administration. La durée d'un contrat est très longue : il faut prévoir des financiers et des utilisateurs. Il faut trouver de bons interlocuteurs et éviter une remise en cause du contrat. Les contrats apportent 90 % de la valeur ajoutée créé en France et des dizaines de milliers d'emplois.

DCNS est le moteur de l'industrie navale française. Il s'étend sur neuf sites ayant des compétences différentes. Il a également de nombreuses implantations à l'étranger (Chili, Brésil, Arabie Saoudite, Egypte, Norvège, Irlande, Grèce, Etats-Unis, Pakistan, Inde, Malaisie, Singapour, Indonésie, Australie).

Les activités de DCNS sont multiples : construction neuve de bâtiments de surface et de sous-marins, formation et intégration des systèmes complexes, soutien et services de la flotte, infrastructures navales, offre globale et positionnement industriel pour un accompagnement complet ou à la carte, réalisation sur les sites de la DCNS, chez le client et transfert de technologie.

L'entreprise maîtrise l'intégralité du cycle de vie d'un navire : ingénierie du concept – réalisation -maîtrise d'œuvre - intégration des systèmes de combat et des équipements, maîtrise et conditions d'opérabilité (MCO + infrastructure) et cherche à innover pour le futur. Ainsi sont à l'étude l'évolution des éoliennes et l'énergie maritime.

Le site de Lorient couvre 46 ha. La production et la conception occupent 2 000 collaborateurs et 800 sous-traitants ; le Design 500 personnes et la production 1 200 personnes. A Lorient, 50 ha sont partagés entre la ville de Lorient, les sous-marins et les navires de surface.

Les navires de surface pèsent de 1 000 à 8 000 tonnes. Au - delà de 8 000 tonnes il faut l'accord de STX[1] pour la construction de la coque.

Le processus de construction d'un navire de surface nécessite plusieurs opérations qui s'étendent sur environ trois années : concept, définitions, dessins détaillés, assemblage des morceaux, production de blocs et de demi blocs, activité d'atelier, mise à l'eau, (Ship erection), finalisation, tests, essais, acceptation.

Les frégates construites pour la marine nationale (FREMM) ont une longueur de 142 mètres, une vitesse de 27 nœuds et un équipage optimum de 108 personnes qui peut être plus élevé si le navire est équipé de missile de croisière naval (MDCN). Elles peuvent être équipées d'un hélicoptère NH 90. Les corvettes Gowind permettent une performance optimale dans tous les domaines de lutte, système de combat, standard de survivabilité, intégration des drones, plan d'armement optimisé…

A la suite de ce rapide exposé, nous enfilons des combinaisons bleues et jaunes, des casques et de grosses chaussures pour visiter le chantier de la frégate FREMM-Auvergne pouvant recevoir un hélicoptère. Escaliers vertigineux, longues coursives, poste de commandement, toutes choses auxquelles nous ne sommes guère habitués mais découverte passionnante.

Un grand merci à Claude Querard, qui a organisé cette rencontre en l'absence de René Moysan, président de l'Association « Grand Ouest » et à Louis Le Pivain pour la partie « visite technique » et aux membres présents du Conseil du Grand Ouest.

Louis LE PIVAIN
Trésorier adjoint de l'ANA-INHESJ

Nicole GUIMEZANES
Vice Présidente de l'ANA-INHESJ

[1] Le groupe industriel français Alstom et les Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire fusionnent en octobre 1976 pour devenir Alsthom-Atlantique. Le groupe Alsthom qui devient Alstom en 1998 constitue la division Alstom marine autour des Chantiers de l'Atlantique et d'Alstom Leroux Naval, chantier naval situé à Lorient. La branche est vendue en 2006 aux chantiers navals norvégiens Aker Yards2. En 2008, Aker Yards est racheté par le coréen STX Offshore & Shipbuilding devenant STX Europe, et en 2010 les 16 % de parts qu'Alstom détient encore sont cédées à STX Europ (Wikipedia).

VOYAGE D'ETUDES EN ALGERIE

27ème session généraliste INHESJ
22 – 27 Mai 2016 Alger – Oran

Par Jacques COLLIARD
Secrétaire général de l'ANA-INHESJ

L'ANA-INHESJ était représentée par sa présidente Danièle LUCCIONI et son Secrétaire Général Jacques COLLIARD

Le choix de rédaction de ce document a été de rendre compte des discours et présentations qui ont été proposés, en reprenant chaque fois que cela a été possible les propres mots des orateurs. Cela ne doit en aucun cas être considéré comme une prise de position personnelle d'approbation ou d'opposition, par rapport à ce contenu.

Ce compte rendu est donc essentiellement consacré à l'aspect professionnel des rencontres qui ont eu lieu.

Il convient de remercier très vivement tous les organisateurs de ce voyage :

- ***Monsieur le Préfet Cyrille Schott, directeur de l'INHESJ et l'ensemble de son équipe ;***
- ***Monsieur l'Ambassadeur de France en Algérie Bernard Emié*** *qui nous a accueillis à Alger dans sa résidence chargée d'histoire et nous a réservé une partie importante de son temps ;*
- ***Le Général Major Abdelghani Hamel et l'ensemble des autorités*** *algériennes impliquées dans ce voyage tant à Alger qu'à Oran.*

L'accueil officiel au plus haut niveau réservé à l'INHESJ et à ses auditeurs témoigne de la volonté de l'Algérie de renforcer ses liens de coopération et de partenariat avec la France.

Direction Générale de la Sureté Nationale

Notre hôte, le Général Major Abdelghani HAMEL, a insisté sur le renfoncement de la coopération et du partenariat avec l'INHHESJ depuis les années 2000 qui a permis à la police algérienne de lutter efficacement contre toutes les formes de criminalité dans le respect des lois.

Le Préfet Cyrille SCHOTT, directeur de l'INHESJ a salué le rôle du Général Major HAMEL dans la coopération avec l'INHESJ, a rappelé que la sécurité est un concept touchant de nombreux domaines et que la justice doit lui être particulièrement associée. Il a souligné le nombre d'auditeurs Algériens chaque année, 9 en 2015 -2016.

L'ambassadeur de France, Bernard EMIE, qui nous avait reçus dans sa résidence (dans laquelle avait séjourné le Général DE GAULLE d'août 1943 à août 1944), a insisté sur le renforcement des liens entre la France et l'Algérie (qui ont besoin l'une de l'autre,) depuis les visites du Président F. HOLLANDE en juin 2015 et du Premier Ministre M. VALLS en avril 2016. De nombreux accords de partenariat ont été signés, notamment en matière de sécurité. La France soutient les actions menées en termes de Justice et les échanges entre le Ministre Français de l'Intérieur et le Ministre Algérien des Affaires religieuses sont étroits.

Après une visite de matériels exposés, la rencontre se poursuit sur le thème du terrorisme et de la criminalité organisée l'Algérie est au confluent de deux zones stratégiques, le Moyen Orient et le Sahel, qui est au confluent de routes de trafic illicite.

Au sein du crime organisé le trafic de résine de cannabis est en très forte augmentation : 1,5 tonne en 1994, 200 tonnes en 2014.

En ce qui concerne le terrorisme l'Algérie a connu des attentats intégristes jusqu'en 2011. Les principaux adversaires sont Daesh et AQMI. La stratégie algérienne repose sur la centralisation du renseignement, la définition de stratégies globales, et la mutualisation et la modernisation des moyens. 177 brigades de police judiciaire spécialisées sur le terrorisme sont réparties sur le territoire et le dispositif législatif judiciaire est en évolution.

En 2015 ont été enregistrés 206 000 faits de criminalité (dont 3% pour la criminalité organisée transnationale) et le taux de résolution est de l'ordre de 65%.

L'Attaché de sécurité intérieure a insisté sur l'intensité de la coopération avec France, directe ou via les BCN INTERPOL. Les actions de coopération technique ont triplé depuis 2011, atteignant 150 actions en 2015 et le niveau de l'Algérie est devenu équivalent au niveau Français.

La DGSN représente 240 000 personnes en 2016, dont 20% de femmes pour une population d'un peu plus de 40 millions d'habitants.

La Justice

Le maître mot est *« modernisation »*. L'accent est mis sur l'informatisation et le rapprochement du citoyen de l'administration grâce aux nouvelles technologies de communication : signature électronique, informatisation et bases de données centrales, développement des services à distance pour les citoyens, centre d'appel pour toute question ou démarche… Le certificat de nationalité et l'extrait N° 3 du casier judiciaire sont disponibles en temps réel via Internet. Un passeport biométrique peut être obtenu en une semaine !

La gestion des emplois et carrières et la carte judiciaire sont informatisées pour permettre une répartition des moyens en fonction des besoins des juridictions.

La politique pénale est bâtie à partir de rapports d'évaluation périodiques. L'Algérie est signataire de nombreuses conventions internationales et régionales, en particulier pour ce qui est du terrorisme. La lutte contre le terrorisme est organisée sur quatre axes :

- *politique : réconciliation nationale après 2010,*
- *sécuritaire : renforcement des actions,*
- *international ou diplomatique : entraide réciproque, supériorité des conventions internationales (46 déjà ratifiées sur les 58 existantes) sur les lois nationales,*
- *judiciaire : loi sur le blanchiment d'argent, loi sur la contrebande, évolution du code de procédure pénale.*

Il y a eu une réforme générale de la politique pénitentiaire à partir de 2002, notamment en raison des difficultés à gérer, dans le cadre des lois en cours, les terroristes emprisonnés. **La 1ère loi sur la réforme des prisons date du 6 février 2005.** Un gros effort de recrutement et de formation dans l'administration pénitentiaire est fait en coopération avec la France. Un accent est mis sur la réinsertion par la formation des détenus (surtout les jeunes).

La rénovation des prisons a été entreprise : 45 prisons ont été modernisées, pour une capacité de 31 500 places (9m2 par détenu). Il y a 30 000 détenus, dont 17 000 pour terrorisme qui sont placés dans des établissements spécialisés pour éviter la « contagion » avec un programme spécifique de « repentance ».

Ministère des Affaires Religieuses

L'Islam (tradition malikite) étant la religion d'Etat, cela lui donne des obligations au service de l'intérêt général. L'Algérie a été victime des extrémismes et fondamentalismes. L'ère est à la réconciliation nationale par la lutte contre les extrémismes. Une dimension sociale d'aide en cas de difficultés est mise en avant, les fondamentalismes et extrémismes se nourrissant du mal vivre de certains individus ou groupes.

La stratégie se décline somme suit :

- *formation des Imams : 13 instituts officiels contre 1 seul auparavant,*
- *ouverture des programmes universitaires aux Imams, délivrance des diplômes d'Imam par l'Etat,*
- *module jurisprudentiel dans la formation,*
- *formation permanente des Imams et des femmes Guides,*
- *développement du rôle social des mosquées au-delà du culte,*
- *17 000 mosquées reconnues et fermeture de lieux de culte non officiel,*
- *place de la mosquée dans le système éducatif.*

La mosquée a retrouvé son rôle d'institution religieuse dans le cadre de la République. Les 2/3 de la population assistent aux prêches. La mosquée réaffirme en permanence la sacralité de la vie et condamne les agressions contre les peuples et les Etats. Des conseils de conciliation existent dans les mosquées pour enseigner la tolérance. La mosquée distribue des aides de l'Etat contre la pauvreté et le chômage pour éviter des récupérations de certains par des extrémistes.

Les liens sont étroits avec la Grande Mosquée de Paris. L'Algérie forme également des Imans pour des pays voisins.

Gendarmerie Nationale Algérienne

Créée par une Ordonnance du 23 aout 1962, elle se définit comme une Institution Républicaine au service du Citoyen et de la Nation. Sa compétence est nationale mais ses priorités sont les zones rurales et les frontières (11% de la population vit sur 86% du territoire). Elle représente 130 000 hommes et femmes. Sa devise est « Devoir, Fidélité, Nation ».

Elle intervient sur les réseaux criminels transnationaux, sur la délinquance générale créatrice d'un sentiment d'insécurité, sur la cybercriminalité, sur l'insécurité routière (4 000 morts par an) et sur les problèmes liés à la périurbanisation.

La gendarmerie s'est structurée autour d'un Réseau Unifié d'Information et de télécommunication auquel toutes les unités sont connectées : tout gendarme peut consulter une plateforme unique e-Gendarmerie.

Elle dispose d'un Institut national de criminalistique et de criminologie et de deux laboratoires accrédités ISO 17025.

Elle a développé un détachement spécial d'intervention qui a réservé une démonstration technique d'intervention sur un scénario de prise d'otages dans un bâtiment.

Elle essaie de faire participer les citoyens à leur propre sécurité, notamment à l'aide d'un N° vert accessible 24h sur 24 pour signaler tout fait ou situation qui le mérite.

Direction Générale de la Protection Civile

En charge de la protection des personnes, des biens, et de l'environnement, elle assure en moyenne 2 800 missions préventives, prévisionnelles ou opérationnelles par jour. Les grandes missions collectives sont : les tremblements de terre, les inondations, les incidents pétrochimiques, les feux de forêt, les invasions d'acridiens… Elle dispose d'un centre opérationnel de coordination de crise au niveau de chaque wilaya, et d'un centre national. Elle a lancé un grand programme de formation auprès de la population « un secouriste par famille ». 84 000 personnes ont été formées pendant trois semaines et un obtenu leur diplôme de secouriste.

Les leçons tirées du tremblement de terre de Boumerdès le 21 mai 2003 (2270 morts, plus de 200 000 familles sinistrées) a été l'occasion ***de refonte de ses textes organisant les secours.***

La visite s'est terminée par une impressionnante prise d'armes – démonstration mobilisant en l'honneur de l'INHESJ plus de 3 000 personnels pendant une semaine !

Centre Africain d'Etudes et de recherches sur le Terrorisme

Réponse de l'Union Africaine au terrorisme, ce centre a été inauguré le 13 octobre 2014, l'Algérie ayant signé un accord de Siège en février 2015. Sa mission est la coopération entre Etats Africains (veille, alerte), l'application des conventions internationales, le développement d'un système d'information. Il est en liaison permanente avec Interpol.

Il a fait des visites d'évaluation sur le terrain et analyse la progression de la menace terroriste en Afrique, par rapport aux « Printemps arabes », par rapport à l'opération militaire « Serval », ou encore suite à l'émergence de l'Etat islamique le 29 juin 2014.

Le Centre travaille particulièrement sur le problème des combattants terroristes étrangers et ses conséquences sur l'Afrique : il y aurait 29 000 combattants terroristes étrangers au Moyen Orient, en provenance de 100 pays différents.

Les trois zones prioritaires de ce Centre sont la zone subsaharienne, la zone du lac Tchad, et la corne de l'Afrique de l'Est.

Wilaya d'Oran

Le Wali, responsable de la wilaya, a insisté sur cette visite de l'Institut qui va dans le sens du développement de la coopération entre la France et l'Algérie relancé par les deux Présidents.

Il a présenté la ville d'Oran, *« musée à ciel ouvert »* et ville de brassage de populations et insisté sur son importance économique : la zone industrielle (pétrochimie et automobile), la première usine au monde de liquéfaction du gaz naturel implantée en 1964, la plus grande usine de dessalement de l'eau de mer.

Au-delà, il a cité les trois universités et le fait qu'Oran soit le siège de nombreuses conférences internationales.

Il a présenté l'application concrète de la politique de modernisation du service public : un réseau fibres optiques a permis en 2015 de relier les wilayas à 1450 communes. Le passeport biométrique est une réalité et sont prévus cartes grises et permis de conduire biométriques.

Il regrette que le monde n'ait pas compris la réalité du terrorisme pendant les années noires de l'Algérie.

Il a précisé le rôle du Wali, incarnation de l'exécutif disposant des services déconcentrés des ministères. La wilaya dispose d'une Assemblée de wilaya élue pour 5 ans, et il y a des assemblées communales. Des quotas sont actuellement réservés aux femmes lors des élections.

Il a conclu en rappelant que 75% de la population algérienne a moins de 30 ans et évoqué la création en cours d'un Conseil National de la Jeunesse.

Autres aspects du voyage

Sur le plan culturel,

- Une visite rapide des ***ruines de Tipaza*** chères à ***Albert Camus,***

- Le bastion 23 dans la ***Casbah d'Alger,***

- La grande Mosquée Ibn Ben Badis d'Oran,

- La visite de la Basilique Santa Cruz d'Oran sous la conduite de l'Evêque d'Oran

- Le cimetière de Mers-el-Kebir.

Un souvenir amical :

L'ensemble des autorités et personnalités algériennes et françaises doit être chaleureusement remercié pour son accueil et son implication qui ont permis que ce voyage laisse à tous un souvenir si particulièrement fort.

Comment enfin ne pas évoquer les moments intenses de rencontre avec l'Iman et l'Evêque d'Oran qui ont donné séparément et ensemble un exemple authentique de respect mutuel qui a impressionné les participants au voyage.

Le signe d'Oran...

Par **Jean Paul VESCO**
Evèque d'Oran

La venue des auditeurs de l'INHESJ à Oran a été l'occasion d'une rencontre interreligieuse inattendue. Le voyage prévoyait notamment une visite à la Grande Mosquée d'Oran et une visite au sanctuaire Notre Dame de Santa Cruz actuellement en chantier de sauvegarde et de rénovation.

J'ai été très touché et heureux de recevoir du directeur de la Grande Mosquée une invitation à participer à la rencontre à la Grande Mosquée où devait être donnée une communication sur « l'extrémisme religieux à la lumière de l'Islam ». L'invitation précisait l'importance de la présence de l'évêque catholique d'Oran « pour illustrer l'entente entre nos deux communautés chrétienne et musulmane ». Je me suis bien sûr empressé d'accepter en précisant, qu'en retour, je serais heureux d'accueillir les responsables de la Grande Mosquée l'après-midi lors de la visite de Notre Dame de Santa Cruz, invitation qui a été elle aussi honorée.

J'ai été ému d'attendre puis d'accueillir la délégation de l'INHESJ à l'entrée de la Grande Mosquée, homme de religion d'Oran parmi des hommes de religion d'Oran. Et l'après-midi, la visite de Notre Dame de Santa Cruz, une fois la délégation partie, a donné lieu à une vraie visite du chantier et à un échange verbal et non verbal, notamment avec le jeune imam qui avait donné la communication du matin dans la salle de conférences de la Grande mosquée. Toute cette communication faite d'invitations réciproques, de regards échangés, de petits gestes de familiarité, de désir de photos ensemble, m'a permis de vérifier l'authenticité du message qui avait voulu être délivré le matin. Une fois de plus j'ai expérimenté qu'en matière de dialogue interreligieux il faut chercher au-delà des mots ce qui veut vraiment être exprimé.

On pourra dire que ces contacts personnels sont insignifiants, que c'est un excès de naïveté d'attacher de l'importance aux paroles iréniques trop souvent prononcées. Pour nous, ces petits signes sont beaucoup, ces paroles disent quelque chose d'un désir profond qu'il faut entendre. La naïveté consiste à croire qu'il est possible d'imaginer construire le monde de demain sans chercher sans cesse à susciter les conditions du dialogue avec des partenaires dignes de foi. Et cela d'autant plus que l'horizon s'assombrit. Ces partenaires ne manquent pas si nous savons les reconnaître et lutter contre la tentation d'un amalgame qui emporte tout sur son passage.

La visite de l'INHESJ, paradoxalement, a été l'occasion pour moi de renforcer des liens avec des partenaires pour ce dialogue, dans la ville dont je suis l'évêque. Un voyage d'une délégation, française et républicaine s'il en est, a ainsi paradoxalement contribué à tisser des liens entre des hommes de religions en Algérie. Une preuve de plus que laïcité et religions ne sont pas nécessairement antinomiques si chacun est à sa juste place et a à cœur de promouvoir une citoyenneté au sein d'une société irrémédiablement plurielle.

La visite d'une délégation française, si impressionnante quantitativement et qualitativement, aurait facilement pu être mal perçue, et il aurait pu être déplacé pour le responsable de l'Eglise locale de s'y associer. Il n'en a rien été. Bien au contraire, cette visite a été bénéfique, et pas uniquement pour les auditeurs attentifs et à l'écoute comme leur nom l'indique bien. L'invitation du Maire d'Oran, l'atmosphère détendue du dernier dîner oranais, la présence du Wali d'Oran lors du déjeuner de départ sont des signes qui ne trompent pas. Et l'impressionnant déploiement de sécurité pouvait aussi signifier que les autorités algériennes prenaient au sérieux des personnes qui les prenaient au sérieux. C'est ce dont les relations entre l'Algérie et la France ont le plus besoin : une prise au sérieux réciproque.

+ fr. Jean-Paul Vesco op, évêque d'Oran

LE GROUPE DE VISEGRAD (OU V4)

une place originale dans l'U.E. ?

Paul DREZET
7ème session nationale
Administrateur de l'ANA INHESJ

Cette année 2016, le groupe de Visegrad fête ses 25 ans. Il vient, à nouveau, faire parler de lui à propos de la politique des migrations de populations qui a révélé des pulsions nationalistes très loin de «l'acquis communautaire» auquel, le groupe avait souscrit en adhérant à l'UE.

Il convient de regarder d'un peu plus près ce qu'est ce groupe de quatre pays (Pologne, Hongrie, République tchèque et Slovaquie) qui ont eu, au cours de la seconde moitié du 20ème siècle, à vivre sous la domination de l'URSS en rêvant à l'Europe ainsi qu'à leur indépendance. S'ils ne dépendent plus de Moscou, ils estiment que Bruxelles a tendance à se mêler de certaines politiques publiques qui relèvent, selon eux, de leur souveraineté, mais ils reçoivent de très importantes aides européennes (aides de la Politique Agricole Commune-PAC et fonds structurels).

Ce groupe compte, au total, environ 65 millions d'habitants sur une superficie de 535 000 km2 (environ), ce qui constitue un ensemble de la taille de la France. Au sein de cet ensemble, les quatre Etats présentent des différences sensibles : la Pologne, avec 39 millions d'habitants (dont 87% sont catholiques), est le principal pays. La République tchèque compte 10,5 millions d'habitants dont 80% se déclarent sans religion ou ne veulent pas répondre aux enquêtes et 10% sont catholiques. La Hongrie compte aussi 10 millions d'habitants dont 55% sont catholiques et 20% protestants. Enfin, la Slovaquie, avec 5,5 millions d'habitants (dont 68% se déclarent catholiques), apparaît comme le plus petit des quatre Etats du groupe de Visegrad.

Un peu d'Histoire.

En 1335, les rois de Bohême, de Pologne et de Hongrie se rencontrent dans la ville de Visegrad afin de s'entendre pour le cas où l'un d'entre eux se sentirait menacé. Le 15 février 1991, les Chefs d'État ou de Gouvernement de Tchécoslovaquie, de Hongrie et de Pologne se réunissent à Visegrad afin de mettre en place une coopération entre les 3 États pour accélérer leur intégration à l'UE. De là vient le nom de « triangle » de Visegrad. Mais le 1er janvier 1993, la Tchécoslovaquie se divise en 2 États, la République tchèque d'une part et, d'autre part, la Slovaquie. Le groupe, depuis lors, s'appelle « groupe de Visegrad » ou « V4 ».

Pourquoi ce groupe s'est-il formé on peut dire à deux reprises ?

Visegrad, dont le nom en français signifie « la ville haute », est située sur un piton qui domine le Danube, à environ 30 kms de Budapest. Le site, dominé par une forteresse, est d'une grande beauté et permet d'avoir une vue exceptionnelle sur la boucle du Danube et son défilé entre les montagnes. Il a été occupé, dès le 10ème siècle, par Géza, Duc de Hongrie, puis par son fils Étienne qui devint Roi de Hongrie. A la suite de diverses invasions (dont les Mongols vers 1250, puis les Turcs en 1544), le château tombe en ruines. Il faut attendre 1871 pour que le Parlement hongrois vote la décision de rénover le château, mais les fouilles ne commencèrent qu'en 1934.

C'est dans ce cadre historique, « commun » aux trois Etats mentionnés, que naquit donc le pacte de 1991 qui poursuit ainsi la politique commune de ces pays de l'Europe centrale. Cet accord de 1991 est signé par Joseph Antall (Premier Ministre de Hongrie), Lech Walesa (Président de la Pologne) et Vaclav Havel (Président de la Tchécoslovaquie). En 1335, les signataires étaient Jean (Roi de Bohême), Charles Robert (Roi de Hongrie) et Casimir III (Roi de Pologne).

Les objectifs du groupe de Visegrad.

Les quatre États ont une vision et une conception politique communes de l'Europe centrale. Ils réalisent qu'ils sont bien européens, bien situés dans l'espace européen (entre la partie occidentale de l'UE et la partie orientale de l'Europe, ou entre la partie de religion orthodoxe à l'Est et la partie catholico-protestante à l'Ouest). Cela a facilité leur adhésion à l'OTAN et à l'UE. Leur coopération, quand l'URSS a implosé, a été un facteur qui a bien facilité leur adhésion car ils prouvaient, par leur organisation interne, leur capacité à s'intégrer à l'UE bien que venant d'un précédent système. Les quatre États ont ainsi montré leur volonté de dépasser les rivalités existantes.

Avant leur adhésion à l'UE le groupe avait un peu « vivoté » par moment. De fait, certains avaient vu dans ce groupe la reconstruction de l'entente régionale dans le pays de la monarchie des Habsbourg, un avatar des royaumes de l'Europe médiévale. Mais le processus même d'entrée dans l'UE - au cours duquel la Slovaquie a été aidée par les trois autres Etats afin de remplir ensemble les conditions d'adhésion- a été déterminant pour la constitution et le renforcement du groupe.

Organisation et fonctionnement du V4.

Instruits par l'expérience, les membres du groupe ont su tirer les leçons du modèle soviétique. Ils ont donc tout fait pour mettre peu d'institutions en place et surtout pas d'organisme central ! Le groupe a plutôt cherché à participer au renforcement de la stabilité en Europe centrale. Il a établi des liens entre les diverses structures de différentes aires territoriales, mais aussi avec des ONG ou avec des Institutions culturelles.

Au sein du groupe, la coopération est peu institutionnalisée. Elle repose sur le principe de rencontres régulières, à tous les échelons de la coopération, des premiers ministres jusqu'aux représentants des groupes de travail.

Les quatre Premiers Ministres se rencontrent une fois par an lors d'une réunion officielle. Entre ces sommets, l'un des quatre pays membres est président du groupe et développe ainsi le plan d'action annuel de la structure. Les ministres (Économie, Intérieur, Agriculture, etc.) se réunissent régulièrement. Par ailleurs, tous les 6 mois, le Conseil des Ambassadeurs prépare les réunions des Conférences des quatre ministres des affaires étrangères. Le groupe a mis en place, en 2 000, un « Fonds International de Visegrad », doté d'un budget de 8 millions d'euros, abondé par les quatre États à part égale (mais le fonds reçoit des aides d'autres pays non membres du V4). Le fonds soutient financièrement des projets dans le domaine de l'éducation, la culture, les sciences, etc. Il soutient également les ONG impliquées dans la coopération et distribue des bourses pour des échanges transfrontaliers.

Les problèmes internes du groupe V4.

Le groupe de Visegrad rencontre des problèmes liés à l'Histoire : *ainsi en est-il des relations entre la Hongrie et la Slovaquie, où les tensions entre les deux pays sont viscérales !*

Sur ce point, mal connu hors du groupe, il faut déjà rappeler que la frontière entre les deux pays est longue de 677 kms. Elle débute, à l'Ouest, au tripoint formé par les frontières hongroise, slovaque et autrichienne. Le Danube fait office de frontière sur environ 150 kms. Le tracé frontalier se poursuit vers l'Est et se termine au croisement entre les frontières de la Hongrie, de la Slovaquie et de l'Ukraine. Les hongrois et les slovaques ont vécu pendant près d'un millénaire au sein d'un même État, mais la cohabitation a été compromise à la fin du 19ème siècle. En effet, le royaume de Hongrie, affranchi de la tutelle autrichienne, mène alors une politique d'assimilation qui touche principalement les populations de langue slovaque et réprime les idées d'autonomie territoriale des slovaques.

Après 1918, la Tchéquie (Bohème + Moravie autrichienne) et la Slovaquie « hongroise » se réunissent dans le cadre d'un nouvel État qui se termine concrétise le 4 juin 1920 par le Traité de Trianon. Avec celui-ci, la partie slovaque de la nouvelle république englobe non seulement près de 2 millions de slovaques, mais aussi plus de 800 000 magyars et 400 000 ruthènes. Alliée de l'Allemagne, la Hongrie, en 1938, voit la frontière modifiée en sa faveur. En 1945, on rétablit la frontière de 1920 et des déplacements de population, imposés par la Tchécoslovaquie, ont lieu. En 1968, la participation de la Hongrie communiste à l'écrasement du printemps de Prague envenime les relations bilatérales.

La situation due au rétablissement des frontières de 1920 est vécue, en Hongrie, comme un traumatisme profond qui alimente le sentiment nationaliste que l'on voit se développer depuis quelques années. Actuellement 8,5% de la population de Slovaquie se déclarent hongroise et pour 9,5% de la population, la langue hongroise est la langue maternelle.

A partir des années 1970/1980, on voit, cependant, émerger une coopération hungaro/ tchécoslovaque, principalement en matière culturelle : cinéma, livres, arts plastiques, mais aussi de tourisme, etc, qui donne un sentiment d'un destin commun.

Après 1990, les minorités nationales récupèrent des droits importants ; mais malgré tout, hongrois et slovaques se connaissent peu (ou trop bien!!) , mais n'oublient pas l'Histoire !

Plusieurs événements, plus ou moins importants, illustrent les tensions entre les deux pays.

L'aménagement du Danube a provoqué un lourd et long différend entre les deux pays qui avaient, pourtant, signé un accord pour la construction et l'exploitation de barrages. Il a fallu que la Cour de Justice Internationale, saisie, donne tort aux deux pays et les oblige à respecter leurs obligations réciproques.

Ce sont aussi les incidents de ce qui a été appelé *« les visites guidées à Bratislava »*. En 2006, deux professeurs d'histoire, hongrois, accompagnaient un groupe d'étudiants et leur expliquaient, en hongrois, le rôle de la cathédrale de Bratislava. Ils ont été arrêtés et détenus par la police slovaque sous prétexte que, en Slovaquie, on parle slovaque et non hongrois. La partie slovaque a refusé de faire des excuses officielles.

En août 2009, *le Président de la République de Hongrie* n'a pu se rendre en Slovaquie pour inaugurer une statue équestre de Saint Étienne, premier roi de Hongrie ; la date de cet incident n'est pas neutre car c'était le jour anniversaire de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes du pacte de Varsovie qui comprenaient un détachement de hongrois !

Le nombre d'incidents est important, même si chacun d'eux est souvent de peu d'intensité. Mais il montre clairement que les tensions sont à fleur de peau, des deux côtés, et peuvent se manifester de façon imprévisible.

Les sujets de convergence au sein du groupe

Ces sujets sont nombreux, même si la méfiance est toujours sous-jacente et si des divergences d'appréciation peuvent apparaître (ce qui peut être normal).

La situation en Ukraine constitue un risque important pour ces 4 pays, sortis en 1990 du giron de l'URSS. C'est un sujet qui touche, au premier chef, à la *sécurité dans cette zone d'Europe centrale.* En Mai 2014, les quatre pays du groupe ont signé un pacte militaire commun visant à coordonner leur stratégie de défense et créer une unité de combat de 3 000 hommes commune au sein de l'Otan et de l'UE. Ils comptent ainsi répondre à des tensions possibles en Ukraine : trois États du groupe ont une frontière commune avec l'Ukraine où habitent des minorités ethniques des pays du groupe. Il est aussi prévu que cette unité pourrait être utilisée en dehors de l'UE pour des opérations de maintien de la Paix en cas de conflit armé ou pour des situations de crise.

Lors de la *crise migratoire* que connaît l'Europe depuis au moins deux ans, le groupe de Visegrad s'est réuni plusieurs fois et a fait connaître son opposition à l'accueil de réfugiés dans leur pays. Le 4 septembre 2015, les quatre premiers ministres ont tenu un sommet à Visegrad (manifestant ainsi très clairement leur volonté commune de s'opposer à toute ingérence dans leur politique intérieure), en déclarant : ***« toute proposition menant à l'introduction de quotas obligatoires et permanents serait inacceptable ».*** Cette déclaration est intervenue quatre jours avant que le Président de la Commission ne propose un mécanisme d'accueil. Par ailleurs, le groupe appelle l'UE à s'investir dans la résolution des conflits en Libye, Syrie, Irak et dans l'ensemble du Moyen Orient !

Sur ce sujet, les quatre États ont en commun la *volonté de dresser un front du refus,* au sein même de l'UE alors que l'acquis communautaire auquel ils ont souscrit en adhérant à l'UE doit les conduire à respecter leurs engagements. Ce *souverainisme,* qui les conduit au refus du *multiculturalisme* et à l'acceptation d'un *nationalisme* d'une autre époque, ne correspond pas aux orientations et aux valeurs fondamentales de l'UE.

Ceci n'empêche pas ces quatre États *de profiter des fonds communautaires* (les fonds de la Politique Agricole Commune-la PAC- et les fonds structurels). Ils ont perçu, en 2014, ensemble, un montant net de 22 milliards d'euros, dont plus de 13 pour la Pologne. Ceci n'empêche pas non plus la Slovaquie d'être dans la zone euro (elle est le seul pays du groupe à en faire partie).

Le groupe de Visegrad travaille, au sein de l'UE, avec *trois autres sous-groupes européens.* Il en est ainsi des relations qu'il a avec le *Bénélux* (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) et avec les *pays scandinaves* (Suède, Finlande, Danemark). Avec ces deux sous-groupes européens, les sujets de travail et de coopération concernent l'éducation, les sciences, l'environnement et la sécurité. A un moindre degré, cette coopération transfrontalière concerne aussi la Justice, les transports, le tourisme, l'énergie, la culture et les techniques de l'information. Le groupe travaille aussi avec la Slovénie et l'Autriche sur les mêmes sujets.

Avec la France, la rencontre de Juin 2015 à Bratislava entre les quatre chefs de Gouvernement et le Président de la République française a mis l'accent sur les questions d'environnement (on était à 6 mois de la COP 21) et sur la volonté du V4 de participer à l'effort commun. Elle a également souligné la nécessité de l'indépendance énergétique de l'UE qui importe 53% de son énergie, ce qui conduit à chercher à sécuriser les approvisionnements, notamment ceux qui viennent de l'Est.

Aujourd'hui, certains se posent la question de l'utilité de ce groupe. On peut dire que son bilan est globalement positif même si, pour les 65 millions d'habitants des quatre pays, le niveau de vie, après 25 années, est encore nettement en deçà du niveau moyen au sein de l'UE. Il reste à voir comment « plusieurs demeures dans la même maison européenne peuvent cohabiter au bénéfice de tous » !

Et ceci est une autre Histoire, mais c'est toujours de l'Histoire !

POSSIBLE EXTENSION DU DJIHADISME EN AMERIQUE LATINE

QUELQUES RÉFLEXIONS APRÈS LE REGROUPEMENT D'INFORMATIONS FORMELLES ET INFORMELLES

Par Jacqueline YSQUIERDO
18ème session nationale

L'Amérique Latine a toujours été un continent explosif tant par son caractère que par sa situation.

Mais en ce qui concerne la menace terroriste islamiste, la réalité géopolitique ne place pas ce continent au 1er rang du développement terroriste islamiste. Deux raisons à cela :

- *l'instabilité économique de ce continent avec les aléas politiques qui s'y adjoignent*
- *la réalité humaine préoccupée par les contingences sociales internes.*

Même si les connivences existent notamment sous le Président Chavez et même si la communauté est favorable à l'esprit DAESH dans sa lutte anti impérialiste, anti Israël et anti U.S.A., la majorité reste circonspecte. La lutte des classes n'a pas la même connotation qu'en Europe où les stratégies politiques usent et subissent le terrorisme.

Il est certain que les échanges existent et se nourrissent des faiblesses et lacunes étatiques.

Oui, l'islamisation existe mais avec un développement plus sournois qu'ailleurs.

Pourquoi ?

Tout simplement parce que le narco trafic est la base du continent latino-américain. De ce fait, la lutte y est déjà suffisamment développée et combattue pour ne pas attirer davantage les yeux sur les pays qui en usent (narco). Les narcos tiennent à préserver leurs situations ou parts de marché et ne souhaitent pas qu'une islamisation ou un terrorisme organisé s'implante sur le continent sud-américain du fait des conséquences pour eux. Le narco trafic est une économie globale de type hydre qui ne saurait souffrir d'une éradication sous peine de déstabilisation totale.

C'est pour cela que, même si des signes existent, même si les voyants passent à l'orange, il y a peu de chance de voir de développer un islamisme radical et fondamental usant de manière régulière le terrorisme.

Il est certain cependant que des cellules, des groupuscules ou des individus isolés agiront collectivement ou isolément sous le manteau d'un DAESH ou au nom d'une guerre sainte sans valeur.

Le risque est omniprésent du fait de l'incapacité réelle à identifier et arrêter chacun des acteurs qui sont aujourd'hui, pour la plupart, des agents dormants. Pour autant, le risque pourrait être majeur dans ses effets grâce aux moyens énormes disponibles (armes/explosifs/bio terrorisme…).

Les trafics en tout genre sont naturels et s'accroîtront du fait des besoins et des échanges facilités par la faiblesse des organisations gouvernementales (corruption).

Ils porteront essentiellement sur le blanchiment d'argent par le commerce des armes et de la drogue.

Nécessités pour le terrorisme international idéologique et religieux.

Pourquoi ce phénomène ?

Parce que, la nature ayant horreur du vide, la baisse de puissance révélée du catholicisme, notamment sous Benoit XVI, a engendré un vide aussitôt comblé par des islamistes trop heureux de s'y engouffrer.

Ce phénomène est dangereux et à surveiller de très près. Les risques de développement sont limités mais bien réels avec un risque majeur de voir d'implanter en Amérique Latine les têtes pensantes du terrorisme islamiste en quête d'une terre d'accueil ou d'un refuge pour échapper au contrôle des frontières en Europe.

Quant au vivier humain désireux de se battre pour une cause, d'évidence l'Amérique Latine est en mesure de fournir un volume de personnels identique à l'Europe. L'inculture faisant la place aux mirages, tout laisse présager l'apparition de cellules émergeantes ici et là, alimentées par le développement des centres de cultes où, de même qu'en Europe, les islamistes extrémistes envisagent la création de califats à partir du continent vers l'Espagne ou ancienne Hispania. En ce sens, le continent sud-américain pourrait servir de base arrière pour étendre la toile du djihadisme mais sans pour autant atteindre et détruire l'âme du continent…

Il faut bien imaginer que la lutte contre le terrorisme islamiste n'est pas encore la priorité en Amérique Latine même si la presse espagnole regorge de faits divers sur le thème. Mais l'appui incessant des Etats-Unis devrait permettre une union sacrée face à ce problème. Mais cela prendra une décennie, et d'ici là nous devons rester vigilants…

CONFERENCE SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME DE LA RADICALISATION VIOLENTE ET LA PREVENTION

organisée par l'Organisation Internationale de la Francophonie

Par Paul DREZET
Administrateur de l'ANA INHESJ

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) - qui regroupe 80 Etats et Gouvernements, dont 57 membres et 23 observateurs ce qui représente environ 280 millions de locuteurs de français - a organisé une Conférence sur la lutte contre le terrorisme de la radicalisation et la prévention, à Paris les 6/7/8 juin 2016.

L'espace francophone est très exposé aux violences et il est au cœur de la lutte contre le terrorisme international : les attentas de Paris, de Bruxelles, de Bamako, de Tunis, etc, sont là pour en témoigner.

Les acteurs terroristes sont bien informés des zones de fragilité où ils opèrent et ils ont des liens avec les acteurs traditionnels de la criminalité organisée. La pauvreté endémique, les crispations identitaires, l'instrumentalisation de la religion, etc, sont autant d'éléments qui menacent un grand nombre de pays. Et le phénomène est d'autant plus inquiétant qu'il se distingue par une certaine fascination qu'il exerce sur une partie de la jeunesse, sans perspective d'avenir ni d'ancrage dans la société. Cette idéologie destructrice remet en cause les valeurs de Paix, de Justice et de Liberté qui sont, depuis son origine, au cœur de l'action de la Francophonie.

C'est à partir de cette analyse et de l'expérience acquise sur le terrain par l'OIF que la Secrétaire Générale, M^me^ Michaëlle JEAN a érigé la lutte contre le terrorisme comme priorité pendant son mandat commencé le 1er Janvier 2015.

Dans cette perspective, l'OIF a organisé cette Conférence de 3 jours au cours desquels plus de 100 intervenants ont apporté leurs réflexions et propositions, soit en sessions, soit en Assemblée plénière. Ces intervenants sont Ministres dans leur pays, ou chefs d'entreprises, élus locaux ou nationaux, responsables d'ONG ou de petites associations, responsables d'institutions publiques, universitaires, enseignants, responsables de religion, hauts fonctionnaires, etc.

Les thèmes abordés concernent les concepts et les notions de référence de la radicalisation dans l'espace francophone, la jeunesse, les enjeux juridiques, les Droits de l'Homme et les Libertés, la réforme des systèmes de sécurité et la mutualisation des moyens et des informations, les enjeux territoriaux, la résilience dans la lutte contre le terrorisme, la cybersécurité, le traitement médiatique du terrorisme. Enfin, une séance plénière a été consacrée à une recherche de ce que pourrait être une approche francophone intégrée et concertée. Une dernière séance plénière intitulée « Libres ensemble » a terminé les travaux dont la direction à suivre était : *« Pour une stratégie francophone ».*

C'était donc une Conférence de travail et de mise en commun, de très grande envergure et d'un intérêt non moins grand. L'Auditeur reviendra sur cette manifestation dans le prochain numéro.

Une session INHESJ « Jeunes », ça ressemble à quoi ?

Session régionale jeune « Sécurité et Justice » à Saint Cyr au Mont d'Or

CAPITALISER SUR LA JEUNESSE POUR MIEUX ANTICIPER L'AVENIR

Par Sarah PINEAU, Auditrice « Jeune » ANA-INHESJ

« La jeunesse elle-même, pourvu qu'on lui fasse confiance, atteint, avant qu'on s'en soit aperçu, le niveau des hommes faits ».

Cette phrase de Goethe résume parfaitement l'esprit des sessions régionales Jeunes sécurité et justice, qui plusieurs fois par an, réunissent étudiants et jeunes professionnels dans diverses régions françaises pour les former à ces problématiques.

Dans le numéro précédent, Guillaume FARDE, représentant les jeunes auditeurs au conseil d'administration de l'ANA-INHESJ rappelait la genèse et l'ambition de ces sessions. Mais concrètement, une session « Jeunes », ça ressemble à quoi ? Pour le savoir, place au retour d'expérience d'auditeurs de la douzième session jeune, qui s'est tenue en avril dernier à l'Ecole Nationale Supérieure de Police (ENSP) de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Lundi 25 avril 2016 : les échanges ne mettent pas longtemps à démarrer autour d'un café d'accueil, fort appréciable au regard de l'horaire matinal de lever de certains. Nous sommes 40, avec des profils divers quoique l'école de management de Lyon soit très fortement représentée, du fait d'un partenariat spécifique avec l'INHESJ pour cette session : étudiants en droit, commerce, sciences politiques, sécurité et quelques jeunes professionnels (sapeur-pompier, juriste à la CNIL, collaborateur parlementaire, …) , pas assez nombreux de l'avis de beaucoup. Sans doute un point à travailler pour le recrutement des futurs auditeurs des prochaines sessions.

En plus d'être reçus dans les locaux de l'ENSP, nous avons la chance d'avoir dans nos rangs quelques élèves de la Classe Préparatoire Intégrée de l'ENSP qui, outre nous servir de guides pour nous repérer dans les locaux, disposent de précieuses connaissances sur les sujets qui vont occuper notre semaine ; de quoi avoir des débats aussi riches et variés que les points de vue !

La première conférence de la semaine nous fait aborder avec JC FROMENT, directeur de l'IEP de Grenoble, *« les enjeux des politiques locales de sécurité et de justice »*. A l'origine, uniquement conçues comme des fonctions régaliennes, les notions de sécurité et de justice ont vu ces quarante dernières années une diversification des acteurs amenés à intervenir dans leur champ, collectivités locales, sociétés privées de sécurité etc. De fait, si l'Etat reste un acteur essentiel, on assiste à une démonopolisation des politiques de sécurité.

L'après-midi la visite de l'hôtel de police de Lyon nous permet de constater la mise en œuvre concrète de la coopération entre tous les acteurs concourant à ces politiques locales de sécurité en nous montrant le fonctionnement opérationnel du centre d'information et de commandement (CIC). Malgré la tension et la fatigue, palpables, dues au contexte post-attentat, l'envie de protéger la population et d'assurer sa sécurité se ressent fortement et s'exprime également dans les témoignages des agents.

Au terme de cette première journée, ceux qui ont choisi de loger à l'ENSP pour la durée de la formation profitent du cadre magnifique de l'école, perchée sur les collines, et de ses installations sportives conséquentes, offrant une détente bienvenue et l'occasion de resserrer les liens.

Mardi 26 avril : la journée commence par une table-ronde sur *« les spécificités de la criminalité rhône-alpine »*. Confrontant le Vice-procureur près du TGI de Lyon, la Direction interrégionale de la Police judiciaire et de la section de recherche de la Gendarmerie nationale, elle nous permet de mieux appréhender le rôle de chacun, l'approche spécifique des différentes structures, leur complémentarité mais également les difficultés que cela peut causer en termes de coordination des effectifs et des analyses. Les obstacles rencontrés ici ne sont pas spécifiques à la région : ils ont largement été évoqués et débattus après les attentats de novembre 2015, particulièrement concernant l'assaut du Bataclan – qualifié de « tardif » par certains à cause d'un manque d'interopérabilité des forces de sécurité présentes sur les lieux du drame – et la gestion des victimes et de leurs familles dans les jours qui ont suivi.

La matinée se poursuit avec une intervention sur le *« traitement judiciaire de la radicalisation »,* un sujet on ne peut plus d'actualité, à la fois parce qu'il intervient dans celle-ci tous les jours ou presque mais également parce que la qualification judiciaire de ce concept n'est pas totalement arrêtée : ce n'est pas une infraction à proprement parler alors que le travail des autorités judiciaires chargées de sa prise en charge est justement celui du traitement des infractions… De quoi alimenter les esprits sur la pause de midi en même temps que les estomacs trouvent leur contentement, avant que le groupe ne soit scindé en deux pour les visites de l'après-midi.

La première moitié se dirige vers le TGI pour assister à des audiences de comparution immédiate : elles en surprennent plus d'un, du fait du comportement irrespectueux des auteurs de ces actes délictueux, même devant la justice, et du caractère un peu expéditif et pas vraiment préparée de celle-ci lors de ces dites audiences.

L'autre moitié se dirige, elle, vers la mairie de Lyon pour découvrir les missions de la police municipale et les moyens qui y sont dédiés. Faisant partie de ce groupe, je dois dire que l'ampleur de ces derniers m'ont surpris, surtout eu égard au difficultés budgétaires auxquelles se trouve confrontée la police nationale visitée la veille. Toutes les villes ne possèdent pas de police municipale, seulement 4 000 sur les 36 000 communes de notre pays. Il s'avère que celle de Lyon est particulièrement conséquente, puisque c'est la troisième de France après Nice et Marseille. Elle a connu un essor rapide, passant de 30 agents au début des années 1980 à plus de 330 aujourd'hui. Police de proximité, elle se veut préventive avant tout.

Le retour à l'école en bus permet au groupe de retrouver son unité et d'échanger sur les expériences différentes vécues dans l'après-midi. Les internes ont la chance, quant à eux, de rencontrer divers personnels en poste dans différents services de renseignement et réunis également à l'ENSP pour une semaine de formation. La confrontation de l'expérience du terrain à la théorie voire aux préconçus si elle n'est pas toujours évidente est, à tout le moins, très enrichissante !

Mercredi 27 avril : nous poursuivons sur le sujet de la radicalisation avec une table-ronde consacrée *au rôle des services de renseignement dans la lutte contre ce phénomène.* Sont représentés le Service Zonal de Sécurité Intérieure (Lyon), le Service de Renseignement Territorial (Sud-Est) et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires. Tous insistent sur le rôle crucial joué par le renseignement aujourd'hui et amené à monter en puissance au vu du contexte actuel mais également sur les difficultés liées aux réorganisations récentes et multiples qui empêchent les services d'atteindre leur pleine efficacité.

La fin de la matinée est consacrée à une présentation par le Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours de la *« typologie des risques en vallée du Rhône »* et sur les moyens développés pour s'en prémunir. Détaillant les risques courants, les risques particuliers et les risques complexes, il évoque les attentats qui n'entrent dans aucune des catégories précitées. Et s'ils existent des documents qui en traitent, ceux-ci sont essentiellement des outils stratégiques prenant le sujet en amont, et non pas des outils de gestion. A ce titre l'aval doit impérativement et rapidement être amélioré, surtout à l'heure où le ministre de l'Intérieur, B. CAZENEUVE a rappelé en novembre 2015 : *« dans une crise terroriste, la dimension de secours et la dimension de sécurité publique sont par définition plus étroitement liées que dans n'importe quelle autre crise ».*

L'après-midi après une introduction remarquable aussi bien sur le fond que sur la forme de la police technique et scientifique (PTS) par le président de l'Institut National de la Police Scientifique, nous découvrons le travail de ses personnels grâce à une reconstitution de scènes de crime. Empreintes palmaires, matériels luminescents pour révéler des traces cachées, indices à première vue anodins mais en réalité cruciaux… Au bout de trois heures, nous comprenons mieux l'importance fondamentale des 750 personnels de la PTS, composée à 75% de profils scientifiques, aussi bien sur le plan national pour aider les enquêteurs qu'en matière de coopération internationale notamment pour la veille sanitaire.

Le soir un futsal endiablé entre la promotion INHESJ et les personnels de renseignement en formation permet de reposer utilement les neurones fortement sollicités depuis le début de la semaine et encore amenés à l'être dans les deux jours suivants !

En effet, **jeudi 28 avril** un point rapide nous est fait sur *« le rôle de l'avocat tout au long de la procédure pénale »,* notamment sur les différentes étapes qui composent celle-ci : garde à vue, audience libre, instruction, jugement, application de la peine. Notre interlocutrice insiste sur les relations cordiales qu'entretiennent la police et les avocats, même si après la réforme judiciaire de 2011, l'avocat est désormais présent durant la garde-à-vue ; elles ont été froides pendant une période, le temps que chacun retrouve ses marques et ses habitudes. Pour elle, l'équation est simple : *« ce n'est pas que la police et les avocats ne s'aiment pas. C'est juste que nos intérêts sont différents ».* Après cette intervention, passionnante par la liberté de ton employée, nous nous scindons de nouveau en deux groupes pour ce qui sera pour beaucoup le moment fort de la semaine, la visite d'un établissement carcéral. Pour les uns, de la maison d'arrêt de Corbas, pour les autres, le centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier. Côté Corbas, le passage par le quartier des femmes de la maison d'arrêt avec, entre autres, la question de la gestion de la maternité en prison a marqué les auditeurs. Côté Saint-Quentin-Fallavier, le témoignage d'un surveillant expliquant sa manière de faire du renseignement pénitentiaire en dépit du manque criant de moyens et de personnel, les problématiques posées par le choix d'un partenariat public-privé pour un certain nombre de services annexes à l'établissement (restauration, blanchisserie…), l'échange avec l'animateur chargé des activités sportives des détenus et enfin le dialogue avec ces derniers dans l'atelier de travail basé sur le volontariat ont tout à la fois bouleversés certains et confirmé la vocation d'autres à passer les concours de la pénitentiaire. Dans tous les cas, la pénétration de ce milieu fermé, à la fois physiquement et symboliquement a constitué une expérience humaine unique, tant par les préjugés qu'elle permet de combattre que par les responsabilités qu'elle appelle à prendre, la plupart des détenus n'étant guère plus âgée que les auditeurs…

Comme toute formation qui se respecte et pour sceller les liens créés depuis le début de la semaine, une sortie nocturne dans les bars lyonnais s'imposait ! Les natifs de la région nous ont montré que si sur les problématiques de sécurité et de justice, leurs connaissances étaient perfectibles, sur la cartographie des lieux festifs de Lyon, elles étaient davantage au point !

Vendredi 29 avril : toutes les bonnes choses ont une fin, la douzième session régionale « Sécurité et Justice » n'échappe à pas à cette (triste) règle. Heureusement, notre dernière matinée se conclue en beauté avec une présentation des missions et du matériel de l'antenne du RAID par des personnels passionnés et heureux de nous faire partager leurs savoirs. Leur professionnalisme autant que leur humanité est touchante : ils incarnent pleinement leur devise *« Servir sans faillir ».*

Après avoir reçus toute la semaine, c'est à notre tour de donner : 5 groupes d'auditeurs avaient été constitués en amont, charge à chacun d'entre eux de présenter le résumé d'une journée de la semaine avec les expériences marquantes de celle-ci, les points à conserver, les détails à améliorer.

Après cette restitution, très positive dans l'ensemble, vient le moment de la remise des diplômes avec la présence, entre autres, de la Directrice de l'ENSP, Madame Hélène MARTINI, du Président de l'INHESJ, Monsieur Jacques BUISSON et de la Présidente de l'ANA-INHESJ, Madame Danièle LUCCIONI qui nous encouragent à continuer dans cette voie, par intérêt professionnel ou personnel.

Autour du cocktail de fin de formation, cet appel à nous impliquer au sein de l'ANA-INHESJ est entendu. Fort de tout ce que cette semaine nous a apporté, nous nous engageons à diffuser l'existence de cette formation dans nos réseaux respectifs et rejoindre les jeunes de l'ANA qui via facebook (https://fr-fr.facebook.com) ou twitter (@jeune-sinhesj) ne manquent jamais une occasion d'apporter leur point de vue sur les sujets de sécurité et de justice !

LE POLICIER[1] ET LA GUERRE ASYMÉTRIQUE : DE LA CIBLE AU REMPART ?

La France est en guerre ! Voilà le constat asséné depuis les attentats du début de l'année 2015. Mais quelle guerre ? Où est le front ? Combien de divisions ennemies alignées face aux nôtres ? Quel est l'Etat que nous combattons, quel drapeau ?

Quelle guerre étrange…

Il y a trente ans les militaires français redécouvraient la guerre asymétrique lors des conflits yougoslaves. Ce type de confrontations avait été étouffé par la grande opposition Est/Ouest et toutes les immenses batailles aéro-blindées que les Etats-Majors imaginaient et planifiaient sur les plaines européennes.

La guerre asymétrique disparaissait aussi avec la fin des colonies. Les pratiques, les impacts et les contre-mesures tirés des leçons de l'histoire étaient alors perdus. La police avait aussi oublié ce mode d'affrontements, du moins dans sa forme la plus radicale, celle de la guerre, quand bien même son activité quotidienne s'inscrit inévitablement dans l'asymétrie.

Ainsi, depuis environ trente ans, les militaires français s'adaptaient à ce type de conflits mais toujours sur des théâtres d'opérations extérieurs. Le territoire national était épargné ou du moins les prémisses n'étaient pas clairement identifiées. Puis les évènements de 2015 ont distinctement importé la guerre asymétrique sur le territoire national. De fait, ils ont incité à une prise de conscience par la population, les politiques et les médias que cette guerre frappait l'hexagone.

La police s'est alors vue confrontée directement au phénomène, de manière très douloureuse avec les assassinats de Franck BRINSOLARO, Ahmed MERABET, Clarissa JEAN-PHILIPPE[2] ainsi que de Jean-Baptiste SALVAING et Jessica SCHNEIDER[3] sa compagne. Les engagements violents qui ont suivi le 07 janvier 2015, jusqu'au paroxysme des 13 et 18 novembre mais aussi au drame du 13 juin 2016, ont mis les policiers face à un niveau de menace les ramenant aux heures sombres du conflit algérien. La volonté de tuer de l'adversaire apparaissait clairement au grand jour.

Mais pourquoi parler de guerre asymétrique ? Quelle posture face à la guerre actuelle vécue sur le territoire français ? Quels enjeux pour la Police et la Gendarmerie du quotidien ?

Une guerre asymétrique ?

La guerre asymétrique peut se définir comme un conflit opposant un Etat régalien à une organisation ne relevant pas d'une nation juridiquement reconnue. La guerre traditionnelle voit quant à elle, deux pays de même importance s'affronter quand la dissymétrie oppose deux Etats de forces inégales. La guerre asymétrique a pour caractéristique principale de se diluer, de se confondre dans la vie courante et de ne se manifester violement que selon la volonté de l'organisation clandestine.

Elle se nourrit de l'imprévu et de l'initiative d'actes meurtriers d'un camp quand l'autre cherche les moyens de les déjouer. L'Etat articule son action autour du renseignement affichant ainsi sa volonté d'anticipation et d'interpellation préventive. Il ne cherche pas l'attrition d'un adversaire par définition déjà plus faible que lui, mais l'annihilation de son potentiel d'action. L'objectif sera de désorganiser son appareil de guerre par le démantèlement de ses cellules d'opérations. Ce type de conflit dans sa version actuelle, replace de surcroît le concept de guerre d'annihilation sous un éclairage particulier. Offrant un front « officiel » au Moyen Orient tendant vers un modèle de guerre dissymétrique, DAESH agit de manière clandestine en Occident selon un schéma purement asymétrique. La destruction du potentiel terroriste de l'organisation ennemie sur notre territoire se heurte alors à sa forte dilution dans un milieu protéiforme où se côtoient populations à protéger, sympathisants adverses, chaines logistiques éclatées, réseaux sociaux incontrôlables et ennemis infiltrés. A l'instar des guerres civiles, ce que n'est pas l'actuel conflit nous opposant à DAESH, les adversaires sont aussi pour une grande partie des natifs du pays cible. La différenciation via la nationalité ou la langue vernaculaire n'est pas un révélateur de danger. Ni l'une ni l'autre ne permettent d'identifier l'ennemi.

Le policier ou le gendarme se trouve donc plongé au cœur du maelström de la société dans lequel circulent de potentielles victimes et de potentiels agresseurs que rien ne distingue les uns des autres de manière franche et objective.

Le piège de l'asymétrie : une posture de réaction

Face à des agressions mouvantes, aléatoires, multiformes, la prévention est un exercice complexe surtout lorsque le terreau en est la matière humaine. L'anticipation infaillible est même un objectif inatteignable dans une nation moderne qui se doit de garantir les libertés fondamentales de chacun dans un espace sécuritaire démocratique. Des équipes ou des individus isolés passent à travers les mailles du filet. C'est

[1] On comprendra le terme « Policier » dans son sens générique qui englobe à la fois le policier et le gendarme.

[2] Assassinés le 07 janvier 2015 en différents lieux de Paris. Revendiqué par DAESH.

[3] Assassinés le 13 juin 2016 à Magnanville. Revendiqué par DAESH.

alors l'attentat. Ce constat place donc les Etats concernés face à une obligation d'organisation de la réaction. La réaction comporte trois composantes, l'assistance aux victimes, la riposte face à l'agression et le maintien du fonctionnement de la société.

L'Etat se doit de garantir à la population un niveau d'intervention permettant une mise en sécurité rapide, une prise en charge des victimes efficace et une capacité de résilience importante. Le schéma national d'intervention de 2016 intègre les différents niveaux de ripostes et les niveaux de compétences des services de police et de gendarmerie. Si leurs forces d'intervention spécialisées offrent un très haut panel de qualifications, elles ne sont que très rarement les premières intervenantes. Dans l'intervalle, entre le début de l'évènement et leur arrivée, d'autres services vont œuvrer. Les primo-intervenants sont par définition des généralistes, légèrement équipés, peu formés à ce genre de situation. Viendront ensuite des unités plus structurées, mieux équipées, mieux formées (CRS, EGM, BAC, PSIG etc…). Les CRS ont été précurseurs en la matière, en développant depuis 2013 une nouvelle doctrine d'emploi intégrant une réaction à la prise sous le feu et son corolaire paramédical de secours en zone non sécurisée. Puis ils ont défini pour leurs effectifs, une réponse tactique aux tueries de masse (2015) et enfin une capacité à l'intervention en urgence absolue dans un milieu clos (2016) avant l'arrivée des forces d'intervention spécialisées. Leurs travaux ont servi de base à la rédaction des doctrines actuelles pour les effectifs généralistes. De fait, les services de police et de gendarmerie disposent maintenant de procédures, de matériels et de formations permettant une réaction face aux attaques terroristes sur le territoire national. Le schéma national d'intervention présenté en avril 2016 organise l'emploi des forces. Mais il s'agit toujours de postures de réaction.

Dépasser l'asymétrie : sortir de la riposte pour gagner en initiative.

Les services spécialisés de renseignement, d'investigation et d'intervention œuvrent en permanence pour démanteler des réseaux ou détecter des loups solitaires avant qu'ils n'agissent. La coopération interservices et internationale produit de bons résultats mais malheureusement ne balaie pas la totalité de la menace.

Pourtant, l'activité quotidienne de sécurité publique de la Police et de la Gendarmerie couvre à la fois des zones à très forte concentration de population mais aussi de vastes territoires. Cette organisation et son mode de fonctionnement offre un modèle de détecteur à très haute sensibilité qui pourrait s'avérer redoutable en matière de recueil de signaux faibles.

Utiliser l'asymétrie : identifier les signaux faibles

La radicalisation extrême, porteuse de violence, modèle profondément ses partisans. Imprégné d'une idéologie qui n'admet pas d'interprétation et dont l'autocontrôle est permanent au sein de la communauté, le radicalisé adopte des comportements stéréotypés conformes aux enseignements et aux préceptes. Cette modélisation forte s'ancre profondément en lui, dans ses attitudes de la vie courante mais aussi dans ses formes de raisonnements. Son rapport à autrui et à la société en est marqué. L'identification de ces stéréotypes, leur étude et la définition de leur mode d'expression permettraient de mettre en place des capteurs moins spécialisés que les services de renseignements ou d'investigation. Ce travail pourrait aussi s'intéresser à l'expression plus diffuse des comportements radicaux extrêmes lorsqu'ils sont masqués par leur porteur. En effet, le terroriste cherche aussi à se fondre dans la société qu'il combat. De fait, l'expression de son engagement idéologique est alors dissimulée par une patine visant à lui conférer un comportement conforme aux attentes de cette société. Malgré cela, la force des préceptes inculqués, lorsqu'il s'agit d'une radicalisation extrême, transpire toujours à travers ses attitudes. Le terroriste, et particulièrement dans le domaine de l'extrémisme religieux, émet malgré tout des signaux de basse intensité révélant son engagement.

C'est pourquoi la formation des policiers généralistes à la détection de ces signaux et à leur signalement élargirait considérablement les capacités d'anticipation de l'action de l'Etat en matière de lutte anti-terroriste.

Contourner l'asymétrie : ne pas renoncer aux valeurs de la police républicaine.

Il convient toutefois de bien circonscrire la méthode. Il ne s'agit pas de créer un vaste récepteur des comportements radicaux qui pourrait vite se transformer en une opération de fichage d'une partie de la population. La difficulté consiste à trouver l'équilibre entre le nécessaire travail de détection et d'anticipation de la menace et la liberté de conscience que doit, à chaque citoyen, un Etat démocratique. Le maintien de ce subtil équilibre passe par la précision du travail de la communauté du renseignement. Elle se doit de collecter et de formaliser les signaux faibles utiles à la détection des comportements radicaux extrêmes. Ceci permettrait alors une adaptation et une adéquation de la formation qui serait offerte aux policiers et gendarmes généralistes augmentant leurs capacités à repérer ces signaux dans leur activité quotidienne. Enfin, la mise en place d'un contrôle par une commission parlementaire, du traitement et de la conservation des renseignements recueillis offrirait une garantie de gestion démocratique des informations compilées.

Ce paradigme, assez généraliste, demande bien évidemment à être affiné. Dans une vision dépassant la seule activité policière, une collaboration entre services de renseignements et d'investigation, services chargés de mission de sécurité publique, parlementaires, universitaires, juristes, sociologues, exégètes et autres, serait la base du travail de réalisation d'un tel projet. Il pourrait aboutir, pour le modèle de conflit tel que nous le connaissons aujourd'hui, à l'amélioration des capacités d'anticipation de l'Etat face aux actions terroristes. C'est aussi le sens de l'intervention du ministre de l'intérieur lors du colloque sur la prévention de la radicalisation organisé par le comité interministériel de prévention de la délinquance le 28 avril 2016 à Paris.

Perturber l'asymétrie : remettre le policier généraliste au centre du dispositif.

L'asymétrie trouve prise face à des systèmes centralisés mais craint la déconcentration des compétences. L'acte terroriste vise à exercer une pression sur la société qu'il attaque. Il cherche des cibles qui sont porteuses de symboles ou susceptibles de créer un fort choc émotionnel. Plus l'Etat est concentré, plus il donne de l'importance aux cibles qu'il représente et plus il libère de l'espace d'action pour les organisations clandestines. La Police et la Gendarmerie sont porteuses de symboles forts, elles sont une des expressions régaliennes de l'Etat et les garants de la sécurité intérieure. Elles sont naturellement des cibles recherchées et les services spécialisés particulièrement. Mais même le policier généraliste comme entité opérationnelle autonome reste une cible [4]. En augmentant au maximum le nombre de centres de gravité par l'accroissement des compétences des policiers généralistes, l'Etat éclate certes ses points de vulnérabilité mais dilue leur importance stratégique ou tactique, diminue le nombre de cibles majeures, et surtout augmente la menace que représente chacune de ses composantes, jusqu'aux plus élémentaires, pour le terroriste. L'Etat occupe l'espace et l'insécurise pour l'adversaire. Cette déconcentration du savoir et des capacités n'exclut toutefois en rien le besoin en forces spécialisées. Elle affirme seulement que la subsidiarité est un principe majeur de la posture anti-asymétrie à la condition que les échelons élémentaires possèdent les bons outils d'analyse et d'action.

C'est donc un policier ou un gendarme généraliste mieux informé et mieux formé aux enjeux et aux manifestations du phénomène de radicalisation extrême qui peut être un complément efficace au travail réalisé à ce jour par les services spécialisés. Son action serait couplée à une structure dédiée au recueil et au traitement des informations de basse intensité ainsi collectées.

Il convient toutefois d'avoir conscience du quotidien du policier ou du gendarme généraliste aujourd'hui. Cette tâche supplémentaire viendrait incrémenter la longue liste, plus ou moins priorisée, des autres missions qui lui sont confiées. Elle ajoute aussi une nouvelle compétence, plutôt en sciences humaines, à toutes celles, plus technologiques, que lui réclame actuellement le déploiement d'équipements connectés, automatisés ou améliorés. Bien évidemment, déontologie, maitrise des cadres juridiques et des techniques professionnelles restent le fondement de son action. Le policier du quotidien devient le réceptacle d'exigences de la société, de l'administration, de la justice qui ne lui concèdent que peu d'espace pour l'erreur d'appréciation ou d'action. Cette légère digression par rapport au sujet de l'article, parait nécessaire tant l'accumulation de priorités rend parfois complexe pour le policier ou le gendarme généraliste, la lecture de son rôle, de sa mission et des attentes de ses interlocuteurs. Ajouter une nouvelle compétence, celle nécessaire de la détection d'individus dangereux pour la société, doit se faire avec finesse et réflexion.

Du rempart au filet : art policier de la guerre asymétrique ?

Au final, le policier se voit brutalement imposer ce nouvel adversaire, improbable, né de la guerre asymétrique qui frappe notre pays. Il en a été la cible et la société attend maintenant de lui qu'il soit un des remparts qui la protège. Les services de renseignements et d'investigation jouent pleinement ce rôle avec les limites que nous avons évoquées. Le policier du quotidien se trouve lui devant un autre défi ; comment devenir ce rempart ? Légitimement il a réclamé des équipements de protection. L'Etat a cherché à répondre au plus vite à cette demande par la mise en œuvre de procédures d'acquisition d'urgence. Des actions de formation à l'utilisation des nouveaux équipements ont été mises en œuvre. Des renforts, qu'il faut recruter et former, ont été promis. Toutefois, ces mesures ne font que fortifier et protéger la cible que représente le policier. En aucun cas elles ne suffisent à l'amélioration des postures de protection à priori de la population. Augmenter la capacité d'anticipation par la démultiplication des compétences permet de dépasser le stade du rempart, de la réaction, pour développer le concept du filet, donc de l'action. L'idée est bien d'aller chercher et de moins subir.

Ce travail policier n'aura de sens que s'il vient en complément d'une réflexion et d'actions plus générales intégrant tous les acteurs de la société civile.

Les policiers et les gendarmes généralistes, acteurs de la vie quotidienne des français, ont été et seront toujours les premiers éléments des forces de l'ordre touchés par les manifestations violentes du terrorisme. Leur donner des outils pour anticiper et détecter ces actions concourt à améliorer leur sécurité et celle de nos concitoyens.

Bernard CAYRON
Administrateur de l'ANA-INHESJ

Christian GHIRLANDA
Commissaire de police

[4] Le drame du 13 juin 2016 à Magnanville illustre tragiquement ce point de vue. Son mode opératoire vise un objectif de terreur. Il s'agit pour les terroristes de déstabiliser les forces de sécurité et d'insuffler de la peur dans la population. Le meurtre d'un Commandant de police et de sa compagne, fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, démontre bien que la police et la gendarmerie sont pour DAESH des symboles forts. Ces assassinats montrent aussi que tous les échelons de la sécurité intérieure sont des cibles et renforcent l'idée qu'une sensibilisation plus fine des policiers et gendarmes généralistes devient une nécessité pour leur sécurité mais aussi dans la lutte totale qui doit être engagée contre ce terrorisme.

PRIX AKROPOLIS

Le Prix Akropolis a été créé par l'ANA-INHESJ en 1999.

Depuis plus de 15 ans l'ANA-INHESJ attribue, chaque année, un Prix à une œuvre qui a contribué particulièrement à mettre en lumière les concepts de sécurité ou de justice. Il peut s'agir d'un livre, ou de toute autre réalisation, audiovisuelle par exemple, action d'Association etc… Le Règlement n'est pas limitatif en ce qui concerne la forme de l'œuvre primée, et les aspects « justice » sont bien sûr aussi pris en compte.

Le premier lauréat, en 1999, fut **Daniel Martin,** commissaire divisionnaire, promotion INHES 1992, pour son livre *« La criminalité informatique »*. D'autres policiers ont été primés depuis : **Lucienne Bui Trong** en 2003 pour son livre *« La police dans la société française »,* et **Geoffroy Fougeray** pour *« La fraude connection »*. Des personnalités comme **Eric Denecé** (*« Renseignement et contre-espionnage »* Prix Akropolis 2009), **Jean de Kervasdoué** (*« La peur est au-dessus de nos moyens »* en 2011), **François Heisbourg** (*« Espionnage et renseignement »* en 2012), ou **Marc Trevidic** (*« Terroristes – les sept piliers de la déraison »* et **Xavier Bebin** (*« Quand la justice crée l'insécurité »* co-lauréats en 2013), figurent parmi les auteurs primés.

A côté des lauréats écrivains, on citera des journalistes comme **Anne Gintzburger** (prix 2001) pour son reportage *« Le quartier des mineurs à Fleury-Mérogis »,* ou **Yves Calvi** (prix 2006) pour plusieurs rubriques sur la sécurité dans son émission *« C dans l'air »*.

Le Comité de lecture AKROPOLIS recherche des œuvres susceptibles de correspondre aux objectifs du Prix, échange les ouvrages et discute des contenus, et propose au CA de l'ANA-INHESJ, le choix du lauréat de l'année.

Cette année, **le prix 2015** a été attribué à **Xavier Leonetti,** pour son ouvrage **« Guide de cybersécurité – droits, méthodes et bonnes pratiques ».**

Cesarea BRISBOIS
Première session nationale 1990

Présentation par Alain Morizet, *président du Comité* Akropolis du :

Guide de cybersécurité : Droits, méthodes et bonnes pratiques

Par **Xavier LEONETTI,** chez L'Harmattan

A un moment où l'on prédit la disparition de l'argent liquide (pièces et billets) dans les dix prochaines années, remplacé, pour les dépenses quotidiennes, par la carte contact et le téléphone mobile, à la veille de la dématérialisation des titres de transport en région Ile-de-France au bénéfice, eux aussi, de la carte contact et du smartphone, à une époque où l'on mesure douloureusement l'importance des supports numériques et des réseaux sociaux dans la propagande terroriste, par la parole et par l'image, le Guide de cybersécurité de Xavier LEONETTI*, paru aux éditions L'Harmattan, arrive à point nommé.

Officier de gendarmerie, Xavier LEONETTI dirige actuellement le service d'Intelligence économique de la Direction générale de la gendarmerie. Il aborde dans son livre, préfacé par le général WATIN-AUGOUARD, un sujet essentiel pour notre société de l'information : comment surfer et utiliser les moyens modernes toujours plus puissants et novateurs sans mettre en cause notre sécurité et finalement nos libertés fondamentales.

La cybercriminalité est un phénomène relativement récent – quelques dizaines d'années, deux ou trois tout au plus – qui concerne tous les aspects de la criminalité, phénomène qui déroute et que certains, peut-être, font encore semblant d'ignorer. Car cette cybercriminalité est mouvante, polymorphe, évolutive; dès lors elle laisse les particuliers souvent bien démunis alors que l'Etat et les entreprises y apportent maintenant de multiples réponses.

Le Guide de cybersécurité de Xavier LEONETTI est le livre le plus global et le plus complet actuellement publié sur ce thème reconnaissent les spécialistes.

C'est la raison pour laquelle le Comité Akropolis a retenu cet ouvrage pédagogique pour lui décerner son Prix 2015 parmi la vingtaine de livres qu'il a lus, dont beaucoup concernaient le terrorisme examiné sous tous les angles, sans qu'ils proposent toujours des analyses intéressantes.

L'auteur ne tombe pas dans le travers des aspects trop techniques et rébarbatifs et aborde la plupart des problèmes qui se posent en utilisant des exemples simples et édifiants qui rendent l'ouvrage facile à lire et très utile pour le néophyte. L'utilisation d'encarts explicatifs permet de pénétrer dans le monde concret.

Dans cet univers où nous sommes tous entrés désormais avec enthousiasme, n'oublions pas que les risques restent élevés. Dans ce contexte global de mutation des pratiques du crime, les « lanceurs d'alertes » et les ouvrages de réflexion et de propositions comme celui de Xavier LEONETTI prennent tout leur sens. Ils permettent de comprendre les enjeux, les dangers et les modes de protection de l'espace cyber.

* Prix AKROPOLIS 2015

DÎNER DÉBAT 7 JUIN 2016

Avec Xavier LEONETTI

Officier de gendarmerie, dirige actuellement le service d'Intelligence économique de la Direction générale de la gendarmerie.

A l'occasion de la remise du prix AKROPOLIS 2015[1] par Danièle LUCCIONI, présidente de l'ANA-INHESJ à Mr Xavier LEONETTI pour son ouvrage *« Guide de cybersécurité : droits, méthodes et bonnes pratiques »,* préfacé par le général Watin-Auguard a été organisé un dîner-débat, qui s'est tenu au restaurant : Le Petit Marguery Rive Droite (17ème) en présence du directeur de l'INHESJ, le préfet Cyrille SCHOTT.

Le postulat de départ ayant présidé à la rédaction de ce livre est le suivant : répondre au très fort besoin exprimé par le monde de l'entreprise pour appréhender les risques liés aux actuels bouleversements technologiques, disposer des outils pour prévenir ces risques et cela, bien évidemment, à moindre coût.

D'emblée, l'auteur souligne que cela passe par la nécessité d'une véritable prise de conscience du développement endémique de cette délinquance qui, il faut le souligner, relève le plus souvent d'une simple forme d'escroquerie dans 90% des faits. Il s'agit donc une délinquance dite de masse. Dans ce cadre, seuls les moyens utilisés diffèrent avec les cas plus classiques d'escroquerie, puisqu'ils passent désormais par l'utilisation d'Internet *(ex. : le ransomware).* A l'inverse, la pratique du hacking ne représente que 5 à 10% des faits, soit une menace très ciblée comparable au vol des voitures de luxe.

Naturellement, ce développement s'explique par le fait que les escrocs ont vite compris qu'il y a là un terrain de prédilection pour leurs activités frauduleuses : avec le cyber, on peut envoyer en un seul clic 10 000 courriels, opération facilement rentabilisée avec seulement 3% de victimes qui répondent. **La cybercriminalité dans le monde rapporte 1 500 milliards de dollars.**

Qui plus est, nombre de personnes se comportent tout à fait différemment dans leur usage des réseaux sociaux tels que Facebook, twitter,… Entre autres, elles y exposent facilement des éléments de leur vie privée ou des photos de leur domicile (ce qui est très problématique à l'occasion de départs en vacances), alors que, dans le même temps, elles n'ont pas ce genre de pratiques dans leur vie quotidienne. Cela résulte d'une fausse confiance à l'endroit de ces réseaux, qui se distingue de l'absence d'une telle confiance au quotidien. Il y a donc une véritable responsabilisation à opérer pour tout à chacun.

Des points plus techniques ont également été abordés et, notamment, le retard avéré de l'appréhension de ces nouvelles problématiques par le droit, comme en matière d'usurpation d'identité. Il est donc indispensable de sensibiliser la sphère des différents praticiens du droit.

Par exemple, certaines évolutions récentes, telle que la mise en œuvre des normes CEPA, facilitent grandement la commission des « escroqueries au président », dont les montants peuvent s'avérer très élevés. L'actualité de ces dernières années s'en est faite largement l'écho. Dix-neuf millions de faux virements et trois fois plus de virements avortés ont été recensés.

[1] Le Prix Akropolis (1 500 euros) est décerné par l'ANA-INHESJ sur proposition du Comité AKROPOLIS

Mr LEONETTI a insisté sur un risque majeur : **la gestion des données personnelles, dans toutes ses dimensions. Elles sont toutes susceptibles d'être utilisées à notre insu.** Par ailleurs, lorsque vous utilisez la messagerie d'un fournisseur américain, c'est bien le droit américain qui s'applique quant à vos données. Les conditions générales du fournisseur précisent souvent que tout ce qui transite par son réseau lui appartient : c'est le cas de Facebook, sans que ses utilisateurs en aient conscience. Par ailleurs, certaines expressions sont tout à fait trompeuses, à l'exemple du « cloud », espace a priori évanescent, mais qui cache des serveurs américains bien réels.

Le rôle grandissant désormais dévolue à la CNIL a été rappelé dans la lutte contre les atteintes potentielles portées aux individus. Mais l'une de ses difficultés est qu'il lui faut aussi laisser la vie économique se développer.

S'agissant du Big Data, les données n'étaient tout simplement pas exploitables en 2010, alors qu'elles le sont devenues aujourd'hui.

D'une manière générale, les opérateurs économiques ont muté, et cela explique les évolutions de la délinquance. En 2015, il y a eu très peu d'attaques de banques, encore moins de fourgons. Mais les attaques contre les personnes augmentent, ainsi que les *« home jacking »* et, surtout, la délinquance sur l'espace cyber. Il est nécessaire de sensibiliser les utilisateurs aux infos stratégiques dont le défaut peut entraîner des pertes d'emplois

S'agissant de la lutte en général contre la cybercriminalité, des solutions d'origine française, et notamment juridiques, émergent ou existent. Mais il se pose alors la question de leur financement et, sur ce point, cela passe malheureusement trop souvent par des fonds d'origine américaine. Le Web est dominé à 99% par Google !

Aujourd'hui, l'une des principales attaques de grande ampleur provient de la Chine, sur les données médicales aux Etats Unis et en Europe. Ce qui résulte de l'impérieuse nécessité de faire évoluer le système de santé chinois en raison du vieillissement de la population.

La cybercriminalité revêt donc de multiples dimensions qui nécessitent chacune des approches spécifiques afin de développer des moyens efficaces de lutte.

Il existe de nombreuses sources d'informations permettant de sensibiliser les personnes susceptibles d'être confrontées à cette délinquance, aussi bien sur le plan professionnel que dans leur usage personnel d'Internet (newsletters de la police et de la gendarmerie, guide de l'INHESJ,…).

Après avoir très justement rappelé l'ambiguïté des instruments modernes, à la fois source de grande liberté mais aussi d'une certaine forme d'esclavage, Danièle LUCCIONI a demandé à Xavier LEONETTI, en guise de conclusion, d'exprimer trois souhaits concernant le traitement de ces problématiques. Ces souhaits sont tout autant classiques que frappés au coin du bon sens : parvenir à faire travailler les gens ensemble, mettre l'humain au centre des réflexions et, enfin, faire preuve d'optimisme et de confiance.

La présidente remercie Xavier LEONETTI et lui remet la médaille de l'ANA-INHESJ.

Nicole GUIMEZANE
Vice-présidente
de l'ANA-INHESJ

Cédric LUCOTTE LE VISAGE
Auditeur « Jeune »
de l'ANA-INHESJ

Une journée particulière

Par **Philippe MAUGER**
Administrateur ANA-INHESJ

Le 8 juin dernier, l'amphithéâtre Foch a accueilli la journée organisée conjointement par l'INHESJ et l'ANA-INHESJ. Cette rencontre réservée aux auditeurs, anciens et nouveaux, a été particulièrement riche en informations.

C'est d'abord le Directeur de l'Institut, le préfet Cyrille Schott qui, après un rappel historique retraçant les grandes étapes de l'IHESI depuis sa création, a présenté l'organisation et les missions de l'INHESJ. Si ces dernières ont évolué au fil du temps, avec notamment le rapprochement et l'intégration de la composante judiciaire, les fondamentaux demeurent : favoriser et accompagner l'évolution de la pensée sur la sécurité dans notre pays, développer une approche élargie des questions de délinquance, de sécurité économique ou encore de gestion de crise. Tout au long de ces années, l'Institut a contribué à l'émergence d'une vision de sécurité globale.

Ce sont ensuite les chefs de service qui ont, l'un après l'autre, exposé leurs travaux : Marc Barbier, tout d'abord, chef du département formation « sécurité et justice », puis Carole Dautun, chef du département « risques et crises », Angélique Lafont, chef du département « intelligence et sécurité économiques », Noémie Nathan, chef du département « études et recherches » et enfin Christophe Soullez, responsable de l' « Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales ».

Après ces différents exposés, c'est la Présidente de notre association, Danièle Luccioni, qui a pris la parole à son tour, pour faire connaître l'ANA, son fonctionnement (plusieurs membres du Conseil d'Administration étaient présents) et sa raison d'être : assurer le lien entre les différentes promotions et aujourd'hui plus encore, entre les différentes générations d'auditeurs et concourir au rayonnement de l'Institut, en continuant à participer à la réflexion et à la diffusion de la problématique de la sécurité globale à travers nos petits déjeuners thématiques ou nos dîners-débats.

La matinée s'est achevée par le rendu des travaux du GDS 3 de la promotion nationale 2016, qui a porté sur : *« Vers une police 3.0 : enjeux et perspectives à l'horizon 2025 » ;* puis par la visite des nouveaux locaux qui abritent désormais l'Institut, dans l'enceinte de l'Ecole Militaire.

Après un déjeuner-buffet servi au Pavillon Joffre, la journée s'est poursuivie avec la restitution des travaux du GDS 7, sur : *« Quelle réponse au défi migratoire du XX*ème *siècle »* et du GDS 8 qui s'était interrogé tout au long de l'année sur la question : *« Pour une enquête pénale plus efficace : les évolutions possibles face aux menaces nouvelles et au formalisme croissant issu notamment du droit européen ».*

Avec l'installation dans ses nouveaux « quartiers », et la proximité immédiate de sa cousine IHEDN, nul doute que c'est une ère nouvelle qui s'engage pour l'INHESJ et l'ANA-INHESJ.

Vous trouverez la présentation des différents départements de l'INHESJ en page 38 de ce numéro.

Un clin d'œil :

Les jeunes
de l'ANA-INHESJ écrivent….

DÎNER DÉBAT AVEC ALAIN BLONDY

Historien - Professeur des Universités, a enseigné pendant plus de trente ans au CELSA à la Sorbonne (Paris IV). Il a passionné les participants du voyage court de l'ANA-INHESJ à Malte en mars 2016. « Il est considéré comme l'un des meilleurs spécialistes actuels du monde méditerranéen, sur lequel il a écrit plusieurs ouvrages. »

22 juin 2016

En introduction de son propos sur ***« La situation méditerranéenne : Passé, Présent et Futur ? »*** le professeur **Alain Blondy** constate que les journalistes voient les événements (vision atmosphérique), alors que l'historien doit rechercher une *vision stratégique,* les éléments qu'on ne voit plus mais qui sont très intéressants, *vision stratosphérique.* Il nous invite à méditer sur les lieux de passage et en particulier sur la Méditerranée.

Ce sont les Phéniciens qui, pour la première fois dans l'évolution humaine, deviennent un peuple de navigateurs. Ils iront jusqu'à Carthage et y resteront pendant 1000 ans. Jusqu'au 8ème siècle avant J-C. Carthage sera une colonie florissante en Méditerranée mais Rome détruit Carthage au 2ème siècle av. J-C. Ceci lui donne la maitrise de la mer (Mare Nostrum) et pendant quatre siècles la navigation sera concentrée en Méditerranée. C'est la seule fois où la Méditerranée connaitra l'unité. Mais au IVème siècle, l'empire romain se sépare en deux : l'Empire d'Orient et l'Empire d'Occident. Le partage de l'empire romain a eu des conséquences qui se font ressentir jusqu'à nos jours. C'est le début d'une nouvelle histoire du monde euro-méditerranéen.

En effet, le partage de l'empire romain a eu des conséquences qui se font ressentir jusqu'à nos jours : Le Maroc fut rattaché à l'Espagne, la Numidie, l'Afrique (Algérie et Tunisie) et la Tripolitaine étaient intégrées à la préfecture d'Italie tandis que la Cyrénaïque était rattachée à l'empire d'Orient. La crise libyenne d'aujourd'hui oppose encore Benghazi à Tripoli !

Au Vème siècle, des hérésies se sont développées sur la rive sud de la Méditerranée et dans la Syro-Palestine qui mettent en doute la double nature du Christ. Or, quelques siècles plus tard, si Mohamed rencontre face aux théologiens byzantins et aux canonistes romains deux structures (l'orthodoxie et le catholicisme) réfractaires à l'Islam, dans les régions monophysites, il y aura au contraire de nombreuses conversions (Afrique du Nord, Egypte et Syro-Palestine).

L'Islam qui fut un vecteur de culture alors que le monde gréco-romain se morcelait, connut un revers intellectuel et moral d'importance. Au IXe siècle, les sunnites de Damas sont remplacés par les chiites de Bagdad. Ces derniers prétendent que le Coran est incréé, qu'il a été élaboré par Dieu et qu'il est donc impossible d'en changer une ligne. Ainsi l'Islam se tétanise, figeant le droit et la société musulmane dans une époque qui correspond à celle des derniers Carolingiens et des premiers Capétiens. Il entre ainsi en décadence au moment où l'Occident se développe. Pour la première fois en Méditerranée, le mouvement migratoire se fait de l'Ouest vers l'Est : les croisades qui permettent «d'exporter» l'étonnant surcroît de population (notamment de nombreux cadets de la noblesse européenne) constituent une entreprise de conquête et de colonisation dont les royaumes latins de Palestine seront le résultat.

Ce mouvement est inversé avec la conquête du monde byzantin et musulman par les Turcs ottomans au XVème siècle. Une nouvelle fois les mouvements invasifs redeviennent des courants Est-Ouest.

Or dans cette opposition de bloc à bloc, entre Chrétiens et Musulmans, chacun recherche l'affaiblissement économique de l'autre. C'est ainsi que se développent les corsaires qui pouvaient légalement s'emparer des richesses de ceux qu'ils considèrent comme des Infidèles. Du côté musulman s'y ajoute la capture des Européens mis en esclavage, moins pour les faire travailler que pour les revendre contre rançon (la pratique des otages actuelle n'en est que la répétition). Or cette économie de prédation qui est juteuse sans beaucoup demander d'efforts va se heurter à l'évolution du monde occidental qui, à partir du XVIIIème siècle, siècle fait sa règle de la modernité. Le libéralisme économique instauré à la fin du siècle puis le libéralisme politique consacré par les révolutions américaine et française changent la donne.

La règle d'or étant la liberté des échanges et des hommes, les Etats-Unis devenus indépendants, décident les premiers d'abattre les corsaires: ils créent un corps de fusiliers marins (les Marines) qui font plier Tripoli en 1805.

Dès lors, le mouvement migratoire évolue du Nord vers le Sud. Ainsi Charles X, mandaté par les puissances de la Sainte-Alliance pour mettre fin aux razzias, chasse les Ottomans d'Alger en juillet 1830. Louis-Philippe qui lui a pris le trône a besoin de remercier l'armée pour son soutien et il se lance dans la colonisation de l'Algérie qui sera suivie, à la fin du XIXème siècle, par celle de la Tunisie. La Grande-Bretagne s'installe en Egypte et au début du XXème siècle l'Italie s'empare de la Libye!

Ce sont alors des règles différentes qui sont utilisées par les Occidentaux pour la construction d'un monde selon leurs normes. Le colonialisme dure jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Or à l'Est, la montée de Staline correspond à celle de l'URSS. Les prémices des accords de Yalta avaient été décidés entre Churchill et Staline et la Grande-Bretagne avait obtenu des zones en Méditerranée (principalement les Balkans et le monde arabe) dans lesquelles Staline ne pouvait pas intervenir. Mais avec la Guerre froide, l'influence anglaise doit le céder aux Américains. Les diplomates américains ne voient que ce qui est utile pour les Etats-Unis et ils n'ont aucune connaissance

de l'histoire de la région ni aucune vision à long terme. Les Etats-Unis décident de s'occuper du Proche et du Moyen Orient, pour créer un glacis : ils réinstallent notamment le Shah d'Iran et soutiennent les pouvoirs forts d'Iraq et de Syrie ainsi que l'armée turque pour créer militairement un verrou méridional de l'URSS. En réaction, la Russie soviétique encouragea la décolonisation dont le champion dans la zone était Nasser. Ce fut lui qui désigna l'ensemble des musulmans de Méditerranée sous le vocable d'Arabes, alors que ceux-ci vivent au Proche-Orient et que le Maghreb n'est peuplé plutôt que de Berbères arabisés.

La décolonisation créa une fracture en Méditerranée entre la rive nord et la rive sud. L'incapacité des Etats qui en sont issus à se doter d'une économie moderne est palliée par leur richesse en pétrole qui est vital pour les économies occidentales !

Mais à côté de cette arme économique, les pays arabes du Proche-Orient et la Libye ont utilisé une autre arme pour faire pression sur les Etats occidentaux, celle des populations déplacées et migrantes. Pour les uns ce furent les Palestiniens, pour l'autre les populations de la Corne de l'Afrique (Erythréens et Somalis) fuyant la pauvreté, dont la violence est orchestrée et les flux migratoires cyniquement dosés. Comme à l'époque ottomane, en Méditerranée, on utilise la pauvreté et des populations otages pour faire pression sur les Occidentaux.

Or l'Europe est aujourd'hui dans la situation de la fin de l'Empire romain (cf. l'édit de Caracalla donnait la citoyenneté romaine à tout le monde) : on n'y émigre pas pour jouir de ses valeurs de liberté, d'égalité ou de défense des droits naturels, mais uniquement pour participer à la société de consommation. Cette appétence unique de bien-être matériel détourne la majorité des nouveaux bénéficiaires de tout effort d'assimilation, tandis qu'une minorité empreinte de religion s'en scandalise. Ainsi l'intégrisme musulman est moins une expression religieuse que la réaction de « mâles » qui refusent ce qu'ils considèrent être une humiliation de l'homme occidental (égalité entre les sexes, droits de la femme, droits des homosexuels)!

A la question de savoir ce qu'il ferait s'il était ministre, notamment au sujet de l'immigration, Alain Blondy répond qu'il conviendrait de séparer une immigration ponctuelle due à la guerre (Irak, Syrie…, ces immigrés rêvant souvent de revenir chez eux) de celle due à la pauvreté. Il fait d'ailleurs remarquer que ce problème se posait déjà dans les mêmes termes sous la présidence de VGE : tout argument insistant sur les pénibles conditions de vie abominables des immigrés en France ou en Europe pour les dissuader de venir, est vain puisque celles qu''ils connaissent dans leurs pays d'origine est bien pire. Selon lui la seule solution serait un nouveau Plan Marshall d'envergure qui permette de faire émerger dans ces pays une classe moyenne importante, seule garantie pour l'existence d'un pourvoir politique démocratique.

A la fin de ce dîner Danièle Luccioni remet, pour remercier le professeur Blondy, la médaille de l'ANA-INHESJ et le félicite pour ses propos qui ont permis de mieux assimiler une partie de l'Histoire.

Cédric LUCOTTE LE VISAGE

Auditeur « Jeune » de l'ANA-INHESJ

Nicole GUIMEZANES

Vice-présidente de l'ANA-INHESJ

LES JURIDICTIONS INTERNATIONALES ET LES PEINES AU XXIème SIÈCLE

par **Patrick BRUNOT**
4ème Session nationale

Après avoir enfermé des milliers de résistant hollandais, la prison internationale de Scheveningen près de La Haye a vu défiler en vingt ans d'existence, dans ses cellules, près de 200 détenus. Ils sont actuellement 19 prisonniers. C'est la plus forte concentration de criminels de guerre depuis le procès de Nuremberg.

Faut-il confier les terroristes à la justice internationale ?

Qui peut juger l'ex-président du Burkina – Faso et ceux que la Cour Pénale Internationale poursuit au Soudan, en Syrie, en Afghanistan et ailleurs ?

Quelles sanctions pourrait réclamer un procureur européen ?

Voilà quelques questions auxquelles cet article tente de répondre.

La justice pénale est ordinairement nationale. Ce n'est qu'à titre exceptionnel qu'elle est internationale. Mais, qu'il s'agisse de peine internationale ou nationale, force est de reconnaître que l'étendue du pouvoir discrétionnaire du juge est identique.

Le tribunal de Nuremberg inaugura une justice pénale multinationale mais pas internationale. Ce n'est que la résolution 827 du 25 mai 1993 du Conseil de Sécurité créant le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (noté TPIY) qui marque véritablement le début du droit pénal international, suivie par la résolution 955 du 8 novembre 1994 créant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (noté TPIR)

et quelques autres tribunaux pénaux internationaux créés par le Secrétariat Général de l'ONU (Timor oriental, Cambodge, Sierra-Leone, Liban) sans compter de nombreux « tribunaux pour crimes de guerre ».

La juridiction pénale internationale a fait tomber un des bastions de la souveraineté étatique : celui d'infliger une peine. L'exercice d'une telle fonction judiciaire n'est pas sans soulever toute une série de problématiques de nature institutionnelle résultant notamment de l'association de composantes inhérentes aux systèmes juridiques différents caractérisant le *common law* et le système romano-germanique.

Le droit et la procédure qui se sont inspirés de ces deux mécanismes sont naturellement inédits car essentiellement hybrides. La justice pénale internationale est rendue au nom de « la Communauté internationale » mais qui peut se targuer de parler au nom de cette dernière ?·

Les parties civiles ou les victimes ne peuvent pas être prises en compte, dans la mesure où elles sont trop nombreuses et ne peuvent espérer une réparation. Pour l'instant, elles ne peuvent que témoigner dans une procédure où seuls le procureur et les condamnés peuvent interjeter appel.

Le tribunal mixte, parrainé par l'ONU, chargé de juger les ex-dirigeants khmers rouges, sert de banc d'essai : c'est le premier à accueillir les victimes et les parties civiles. En tout état de cause, le juge international se trouve encore plus seul pour évaluer le degré de la peine à infliger que son collègue national, dès lors qu'il ne dispose pas d'une véritable échelle des peines, ni de références jurisprudentielles suffisantes.

I Le but de la peine est quasiment identique en droit national et international

En droit interne, la peine est « une sanction appliquée à titre de punition ou de réparation pour une action jugée répréhensible » ou une « sanction prévue par la loi aux personnes ayant commis une infraction » selon le Dictionnaire Robert.

La transposition dans le droit international est loin d'être évidente *apriori* même si l'on écarte la question de la légitimité démocratique, nécessairement nationale, de la peine. La première des difficultés à résoudre est celle de la définition du « crime », avant même d'envisager un système pénal.

Préalablement, diverses conventions préconisent des peines « efficaces », « appropriées », ou même « très sévères » dans des domaines aussi divers que la prise d'otages, la protection des diplomates ou la suppression de la traite des esclaves, en application du traditionnel principe admis pour la répression des infractions pénales internationales, *« aut punire aut dedere »* qui veut que l'auteur de faits relevant d'une incrimination pénale soit jugé par le pays où il a trouvé refuge lorsqu'il n'est pas livré au pays qui demande son extradition.

C'est le TPIY et le TPIR, puis la Cour Pénale Internationale -notée CPI - qui définissent les crimes internationaux, qu'il s'agisse du génocide du crime contre l'humanité ou du crime de guerre [1] avec des sanctions pour les réprimer. La peine de mort a été écartée par les membres des comités constitutifs de ces juridictions pénales internationales pour éviter d'utiliser, à l'égard des criminels internationaux, la logique de mort qui est la leur.

La privation de liberté, y compris à perpétuité, les amendes, les confiscations et l'interdiction d'exercer des fonctions publiques [2] sont donc les seules sanctions que les tribunaux pénaux internationaux peuvent prononcer en ayant recours, seulement à titre indicatif, à la « grille générale des peines d'emprisonnement appliquée par les tribunaux de l'ex-Yougoslavie », bien que le crime contre l'humanité ne soit pas prévu dans le code yougoslave.

[1] Articles 6 à 8 du Trauté de Rome et de la CPI.

[2] Article 2 et 23 du TPIY et TPIR

Si les juges du TPIY pouvaient se référer au droit yougoslave, ils n'auraient pu rendre que des avis consultatifs, dès lors que le droit yougoslave a été imposé en l'absence de peines internationales. Dans la pratique du tribunal, les juges n'ont pas considéré cette grille comme un impératif. La chambre de première instance du TPIY peut prononcer de peines privatives de liberté pouvant aller jusqu'à la prison à vie [3], ce qui a été fait dans les jugements à l'occasion desquels les magistrats ont clairement expliqué que « l'une des fonctions essentielles de la peine d'emprisonnement était la réprobation et la stigmatisation publique par la Communauté internationale ». La chambre de première instance applique le principe de l'individualisation de la sanction et se refuse à toute « peine plancher» en application mécanique d'une grille des peines [4].

Elle reconnaît les circonstances atténuantes -remords, collaboration aux enquêtes, aides aux victimes, degré de participation aux crimes, reconnaissance des faits -ou aggravantes, position de supérieur hiérarchique, cruauté, sadisme, absence de remords [5]. La multiplicité des peines et la durée de la détention préventive sont également prises en compte. En l'absence d'un droit écrit, les juges deviennent créateurs de droit, disposant d'une réelle latitude dans la fixation du quantum des peines qui font parfois l'objet de modifications lors des procédures d'appel.

A l'occasion de ces dernières, il est arrivé à certains magistrats de reprocher aux accusés ce qui pouvait avoir été considéré comme « circonstances atténuantes » en première instance, comme la reconnaissance des faits, par exemple. A cet égard on ne peut que regretter qu'il n'existe pas de critères objectifs pour la fixation de la sanction permettant d'établir une « échelle des peines ». Il serait, par exemple, concevable de tenir compte de la participation individuelle ou collective à la réalisation des faits reprochés, du degré de responsabilité, de l'ampleur des crimes considérés.

II La problématique demeure dans la fixation de la peine

En cas de condamnation, le jugement demeure exécutoire dès son prononcé [6]. L'appel est suspensif, sauf si la personne condamnée est en détention ou bien se présente lors du prononcé du jugement.

La Chambre de première instance qui déclare l'accusé coupable d'un ou de plusieurs des chefs visés dans l'acte d'accusation doit fixer en même temps la peine à infliger pour chaque déclaration de culpabilité. Il n'y a aucune césure entre la décision de culpabilité et la sentence: le statut de la CPI prévoit que la détermination de la peine se fonde, comme la décision, sur les conclusions et les éléments de preuve présentés lors du procès.

La philosophie de la répression pénale internationale repose sur le postulat selon lequel les Etats ne sont pas toujours en mesure de sanctionner, comme il se devrait, le crime de droit international [7]. Dès lors, la CPI n'intervient qu'en cas de carence des appareils juridiques étatiques à l'égard des seules personnes physiques [8]. Comme pour les peines infligées par des tribunaux nationaux, celles émises par un tribunal international ont également pour but de participer à la réinsertion et à la réhabilitation des détenus. Les textes nationaux et internationaux concernant cette pratique s'appliquent à l'évidence à tous les détenus et excluent les peines inhumaines et dégradantes. La CPI peut condamner à réparer, à restituer, à indemniser et à réhabiliter, à condition d'énoncer les principes sur lesquels elle se fonde dans sa démarche et de tenir compte des observations des personnes ou des Etats intéressés [9].

A l'occasion de plusieurs affaires, les tribunaux pénaux internationaux ont tenu davantage compte du coupable que du crime en considérant le passé, la personnalité, l'âge et la reconnaissance de culpabilité [10]. L'aspect dissuasif de la sanction est souvent évoqué dans les décisions qui précisent que la peine vise à « décourager à jamais ceux qui seront tentés dans le futur de perpétrer de telles atrocités en leur montrant que la Communauté internationale n'est plus disposée à tolérer les graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme » [11].

Le calcul du montant de la sanction est inédit pour le juge international qui ne peut se référer qu'à des cadres nationaux réprimant le crime de droit commun pour condamner des génocidaires ou des criminels de guerre. Il ne peut appliquer que la peine la plus grave dont il dispose : la peine à vie.

Les modalités d'exécution des peines ou leur réduction ne peuvent être décidées que par les présidents des TPI ou de la CPI [12]. A l'expiration du mandat de TPIY, il n'est pas envisagé de transmettre le suivi pénal à CPI malgré le caractère similaire de ces questions. Néanmoins, un « mécanisme résiduel » est prévu pour assurer le reliquat des fonctions du TPIY à la suite de la déclaration du Président du Conseil de Sécurité de l'ONU du 19 décembre 2008 et aux recommandations du Secrétaire Général de l'ONU en date du 8 octobre 2009 prévoyant les conditions dans lesquelles le TPIY mènera à bien sa stratégie d'achèvement des travaux jusqu'à sa fermeture [13] Il est notamment prévu qu'une vingtaine de magistrats internationaux seront nommés par le greffe pour leur confier des missions spécifiques en fonction des nécessités du moment -exécution des peines, comparution des fugitifs, affaires <l'outrage, mesure de protection des témoins, contentieux des archives.

[3] Article 101 du règlement de procédure et de preuve du TPIY.

[4] Arrêt du 7 octobre 1997, Drazen Erdemovic, 7 octobre 1997.

[5] Articles 101(aliénas b à e) du TPIR et 78 du statut de la CPI.

[6] Article 102 du règlement de procédure et de preuve du TPIY.

[7] Les Tribunaux de Leipzig et de Constantinople après la première guerre mondiale n'ont pratiquement pas prononcé de condamnations.

[8] Article 25-1 du statut de la CPI.

[9] Article 75du statut de la CPI

[10] Notamment dans l'affaire Tadic.

[11] Affaire J. Kambanda, TPIR arrêt du 4 septembre 1998.

[12] Articles 28 et 29 du statut du TPIY et 103 du statut de la CPI

[13] Rapport S/3009/258.

III ... Et dans son exécution

Le régime de la peine que la CPI va appliquer n'est pas encore connu.

En revanche le TPIY n'a pas hésité à énoncer un principe pour écarter toute atténuation d'une peine. Dans l'affaire Kambanda, le tribunal a considéré que « le fait que Jean Kamdanda ait occupé ... les plus hautes fonctions ministérielles est de nature à exclure toute possibilité d'atténuation de la peine »[14].

Ignoré dans la procédure applicable au TPIY, le cumul des peines est prévu le statut de la CPI[15] ; en cas de pluralité de condamnations, après avoir prononcé une peine pour chaque crime, le tribunal s'en tient à une sanction unique indiquant la durée totale de l'emprisonnement.

Comme pour l'arrestation des suspects, le TPIY doit s'appuyer sur la coopération volontaire des Etats pour l'exécution de la peine. Les unités de détention dont disposent les juridictions pénales internationales à La Haye[16] ne sont destinées qu'à accueillir les détenus jusqu'au prononcé des sentences finales ou de l'acquittement. En application des statuts du TPIY (article 27) et du TPIR (article 26), la coopération des Etats reste discrétionnaire. En pratique, le greffe des tribunaux pénaux internationaux négocie au cas par cas au sujet des condamnés spécifiques en tenant compte de la famille du condamné. Quant aux mécanismes d'exécution des peines, ils s'en tiennent, somme toute, au principe suivant : la détention s'effectue conformément au droit de l'Etat d'accueil, mais seule la juridiction internationale est maître du régime juridique applicable afin d'assurer la conformité par rapport aux normes nationales.

Le coût du transfert du condamné est supporté par le tribunal, alors que les peines afférentes à la détention dans le pays d'accueil sont à la charge de l'Etat d'accueil.

A la différence des tribunaux *ad hoc,* la CPI ne détient qu'une compétence subsidiaire à l'égard des juridictions nationales, ce qui implique que, si la CPI ne peut pas obtenir d'accord avec un Etat pour l'exécution d'une peine, celle-ci devra être exécutée à La Haye, le coût de la détention étant supporté par la Cour[17]. Contrairement aux usages des tribunaux *ad hoc,* la Cour procède obligatoirement et périodiquement à un examen de la réduction de la peine.

Les accords que le CICR[18] a conclus avec les Etats au sujet des inspections dans les centres de détention[19] constituent une garantie supplémentaire relative aux normes minimales afférentes aux conditions d'emprisonnement. De plus, en cas de non-respect de ces règles, la responsabilité de l'Etat peut être engagée devant la Cour européenne des droits de l'Homme.

L'internationalisation de certains tribunaux, c'est-à-dire l'adjonction de juges internationaux dans des tribunaux nationaux comme c'est le cas dans les Etats de l'ex-Yougoslavie, rend à l'évidence très délicate la détermination de la nature et du quantum de la peine.

La coopération entre les magistrats de *civil law* avec ceux de la *common law* rend les délibérations particulièrement délicates, d'autant plus que les traductions linguistiques ne sont jamais parfaites. Ces tribunaux « hybrides » fonctionnent malgré tout <las la mesure où les magistrats se donnent pour impératif une stricte application de la jurisprudence internationale, tâche considérablement facilitée par le rôle des délégués du procureur des tribunaux pénaux internationaux présents auprès des tribunaux locaux, sans oublier la procédure d'appel qui n'existe pas à la Cour Internationale de Justice mais qui est prévue par le TPIY (article 11), pour le TPIR (article 10) et pour la CPI (article 34).

A la différence des juridictions nationales, les tribunaux pénaux internationaux ont également pour ambition la réconciliation qui est une des finalités des peines qu'ils infligent et dont la conception apparaît peu à peu dans leur jurisprudence.

[14] ICTR-97-23, 4-09-98, paragraphe B.

[15] Article 77, paragraphe 1b.

[16] A Scheveningen, dans la banlieue de La Haye.

[17] Article 110 du statut de la Cour.

[18] Comité International de la Croix Rouge

[19] Règlement du TPIY portant régime de détention en date du 5 mai 1994.

LES TRAVAUX DU COMITÉ AKROPOLIS

ISLAMISME

Depuis deux ans, il n'est pas une semaine sans que ne soit publié un ouvrage sur le risque islamiste.
Les lecteurs du Prix Akropolis ont consacré au moins la moitié de leurs lectures à ce thème.
Une vingtaine d'ouvrages ont été lus… Quels enseignements peut-on en tirer ?

On peut tenter de classer ces ouvrages par la spécialité des auteurs, historiens, sociologues, philosophes, psychologues, journalistes, « experts » réputés ou autoproclamés… Il y a à boire et à manger, le meilleur et le pire.

Dans notre époque dominée par l'actualité immédiate basée trop souvent sur les émotions, il est toujours plaisant et enrichissant de prendre du recul et de relire l'histoire, quelques ouvrages récents pour une relecture du passé : « Les Arabes, leur destin et le nôtre » de JP Filiu, pour une relecture du passé, « L'Islam radical » d'Antoine Joseph Assaf pour une perspective plus récente, ou encore « La double impasse » de Sophie Bessis.

Dans ce domaine, le prolifique sociologue des banlieues, Gilles Kepel, constitue une référence avec « Terreur dans l'hexagone », qu'on ne peut citer sans mentionner également Olivier Roy, pas tant en raison de leur opposition, montée en épingle dans les médias, que pour leur complémentarité évidente dans les expériences et les analyses.

Les sociologues offrent une lecture indispensable qui ne se résume pas à identifier les inégalités comme cause principale de la radicalisation, ainsi que le font trop facilement certains auteurs.

Si dans ce tourbillon d'analyses le lecteur cherche davantage de repères, il peut alors être tenté d'aller chercher du sens du coté des philosophes. Les philosophes ont souvent été appelés à la rescousse dans les medias, parfois difficilement, tant ces derniers, dans leur expression du temps réel, se prêtent mal à exprimer les idées des premiers. Pour les réflexions générales sur notre temps on peut lire Michel Serres et « Le temps des crises », ou, pour une réflexion plus décapante Jean-Pierre Le Goff dans « Malaise dans la démocratie ». Enfin, pour un regard plus centré sur l'islamisme, citons « L'Islam radical » de Pierre Antoine Assaf. La lecture de ces ouvrages est passionnante autant qu'indispensable.

La relecture de l'histoire, ou les analyses générales par le prisme des différentes sciences sociales ne rend pas compte de ce qui pousse un individu à entreprendre un parcours de radicalisation, ni pourquoi il va passer à l'acte. Nous n'avons donc pas hésité à plonger dans les écrits des psychologues. Les lectures sont parfois âpres pour ceux et celles qui ne maitrisent pas la psychanalyse ou le langage lacanien, donc la plupart d'entre nous. Nous avons aimé ou détesté « Le regard de travers », écrit par Xavier Canonge et Jean Louis Pedinielli ; il ne peut, en tous cas, laisser indifférent.

S'il y a mille et une façons d'expliquer le pourquoi, il y a en revanche consensus total sur l'importance de la communication. « Al Qaida par l'image » de Abdelasiem El Difraoui, « Paroles Armées » de Philippe-Joseph Salazar en rendent, chacun à leur manière, remarquablement compte. C'est certainement une des dimensions-clés de la crise actuelle ; ces deux ouvrages, à ce titre, sont des indispensables.

Au final on ne sait plus très bien si les menaces qui pèsent sur nous tiennent à une quelconque revanche sur les croisades, aux deux chutes du sultanat Ottoman, aux stigmates de la colonisation, aux duettistes Sykes et Picot, aux limites du capitalisme triomphant, à la mondialisation, aux inégalités, au manque de sens, ou encore à la déliquescence des valeurs. Un peu à tout cela certainement. Même en lisant beaucoup, on constate évidemment qu'il n'y a pas de remède miracle tant les causes sont multiples et interdépendantes.

Car c'est bien là un point commun à presque tous ces livres. Ils sont souvent beaucoup moins diserts et convaincants sur les propositions de solutions que sur la narration des faits et sur les analyses. Rien que de très normal au fond. Pour autant, ils recèlent des éléments intéressants que les dirigeants, au sens large, feraient bien parfois de lire avant de se précipiter devant les caméras, ou d'annoncer, sinon de prendre, des décisions sous le coup des émotions

Alors lisons et parlons en!

Pascal Morvan
Session nationale 10
Comité Akropolis

Ouvrages cités :

Les Arabes, leur destin et le nôtre (Jean-Pierre Filiu)
L'islam radical (Antoine-Joseph Assaf)
La double impasse –Sophie Bessis)
Terreur dans l'hexagone (Gilles Kepel)
Le temps des crises (Michel Serres)
Le regard de travers (Xavier Canonge et Jean-Louis Pedinielli)
Malaise dans la démocratie (Jean-Pierre Le Goff)
Al Qaida par l'image (Abdelasiem El Difraoui)
Paroles armées (Philippe-Joseph Salazar)

RAPPORT 2016 DU A ACHEAR

par **Paul DREZET**
Administrateur de l'ANA-INHESJ

Sous le titre **« Défense, armements et nouveaux rapports de puissance »,** l'Association des Auditeurs et Cadres des Hautes Études de l'Armement » a publié un ouvrage particulièrement intéressant et bien documenté*.

Cet ouvrage, de près de 400 pages est le fruit d'une réflexion collective : chaque chapitre est une contribution, œuvre d'un groupe d'auditeurs. Les 7 groupes ont travaillé pendant environ 2 ans (2014 et 2015). Ils ont analysé la menace terroriste sous différents aspects tant nationaux que dans des cadres plus larges (UE, OTAN). Cette menace ne peut être comprise qui si on la met en relation avec les enjeux des conflits du Moyen Orient. La question de la Turquie a été identifiée comme un élément important de la situation.

L'un de ces groupes, au sein duquel Danièle LUCCIONI, présidente de l'ANA-INHESJ, a apporté sa contribution, porte sur le thème « les armes de la sécurité intérieure » et concerne donc plus particulièrement notre Association dans sa réflexion et dans ses travaux.

***« Dans ce cadre, l'étude sur les armes de la sécurité intérieure** s'est volontairement limitée à trois menaces majeures, à leurs évolutions et formes futures, sur le territoire national : terrorisme, criminalité organisée, « zones de non-droit ».*

Pour faire face à ces menaces, les différentes missions (connaissances et anticipation, prévention, protection, intervention) imposent l'utilisation de technologies et techniques innovantes, « d'armes » (dans une acception très large), passives ou proactives/réactives, défensives ou offensives, psychologiques ou cinétiques, virtuelles/immatérielles ou matérielles, létales ou non.

Pour assurer ces missions, à côté des forces de sécurité régalienne (polices, gendarmerie, forces armées, douanes, justice), qui possèdent le monopole de la violence légitime, quelle place/délégation attribuer aux collectivités locales, e, entreprises privées de sécurité et aux citoyens ?

Comment adapter les doctrines d'emploi et la législation à cette situation ?

Le marché de la sécurité intérieure est en pleine expansion. Comment optimiser le processus étatique d'expression des besoins technico-opérationnels et d'acquisition des équipements ? Comment l'industrie et les sociétés de services françaises ou européennes de sécurité satisfont-elles ces besoins et quelle est leur place face à la concurrence internationale ? » Gérard DUGARD, Animateur de la réflexion stratégique de l'AACHEAr

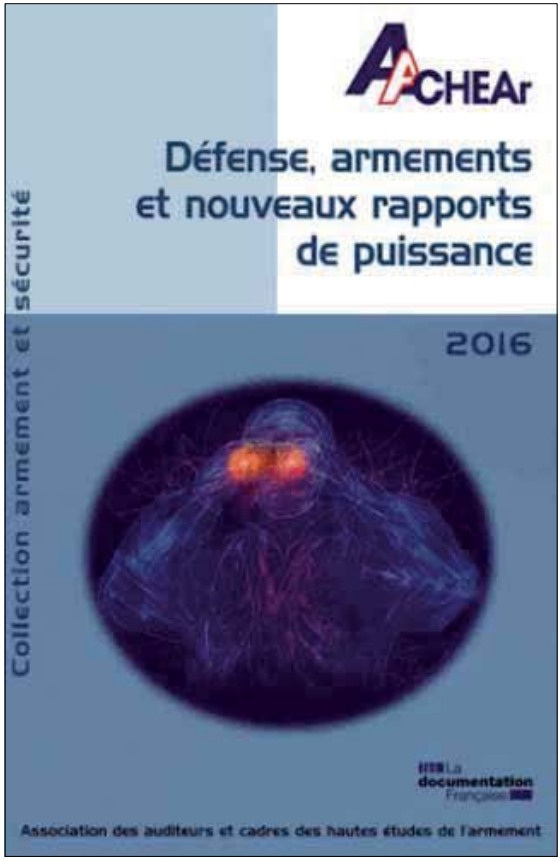

Un livre de réflexions, d'analyses et de propositions à lire pour poursuivre notre travail !

* Edité par la Documentation française

Les différents départements de l'INHESJ

Formation « sécurité et justice »

Le département formation « sécurité et justice » organise et anime deux formations principales qui s'inscrivent bien dans la génétique de l'Institut, conçu comme un lieu de réflexion et d'échange pour les acteurs de la sécurité et de la justice il est dirigé par Marc BARBIER.

La session nationale « sécurité et justice »

Expression parmi d'autres de la volonté de l'Inhesj de favoriser le croisement des cultures et des regards, la session nationale « sécurité et justice », qui existe depuis la création de l'Institut en 1989, regroupe tous les ans une centaine d'auditeurs issus d'horizons professionnels très divers (membres du corps préfectoral, administrateurs civils, magistrats, responsables de la Protection judiciaire de la jeunesse et de l'Administration pénitentiaire, commissaires divisionnaires, colonels de la gendarmerie nationale, officiers supérieurs des Armées, élus nationaux et locaux, avocats, journalistes et cadres supérieurs de l'entreprise). La session accueille également des auditeurs étrangers.

Cette formation aborde, dans le cadre de séminaires mensuels, les principaux risques, menaces et vulnérabilités qui pèsent sur les Etats (criminalité organisée, terrorisme, radicalisation, délinquance financière, cybercriminalité).

Au programme, des conférences et des tables rondes de niveau stratégique, des visites de sites sensibles (salles d'informations et de commandement d'hôtel de police, centres de gestion de crises, établissements pénitentiaires), des stages dans les services opérationnels de police, de gendarmerie, des douanes, chez les sapeurs-pompiers et dans les tribunaux, des démonstrations d'unités spécialisées (Raid, Gign).

Tout au long de l'année, les auditeurs participent à des travaux de groupe (les « GDS » pour groupe de diagnostic stratégique), sur des sujets d'actualité. Ces groupes, dont la composition reflète la même diversité que l'ensemble de la promotion, rendent des rapports collectifs qui sont publiés sur notre site internet.

Deux voyages d'études à l'étranger sont proposés dans le cadre de cette formation, en octobre, à Bruxelles et à La Haye pour une visite des institutions européennes et en mai, dans un pays différent chaque année, pour une approche comparée des dispositifs de sécurité et de justice.

Les sessions régionales jeunes

Depuis 2011, l'Inhesj propose tous les ans plusieurs actions de formation à destination des étudiants de niveau au moins égal au Master de deuxième année ainsi qu'aux jeunes professionnels de moins de 35 ans. Elaborée sur le modèle de la session nationale « Sécurité et Justice » l'Institut, la session régionale « Jeunes » Sécurité et Justice est destinée à sensibiliser ce public aux grands enjeux de sécurité et de justice.

Cette formation permet également des rapprochements à l'échelle régionale entre enseignements universitaires et pratiques professionnelle en favorisant le décloisonnement des univers professionnels.

Les sessions régionales de l'INHESJ sont adossées aux principales écoles appartenant au Réseau des Ecoles de Service Public (RESP) avec qui l'Institut a par ailleurs noué des partenariats.

Elles se déroulent en alternance à l'Ecole nationale de l'administration (ENA) à Strasbourg, à l'Ecole nationale supérieure de la police nationale (ENSP) à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, à l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN) à Melun, à l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) à Bordeaux, ou encore à Roubaix, à l'Ecole nationale de police (ENP) et à l'Ecole nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ).

Deux nouvelles formations

D'ici à la fin de l'année (en novembre et en décembre), le département prévoit la mise en place de deux nouvelles formations spécifiques « sécurité et justice », la première à destination des élus et leurs collaborateurs et la deuxième pour les assistants parlementaires.

« Études et Recherches »

Créé en 1989, l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ dispose d'une capacité de recherche propre. Celle-ci est portée principalement par le département Etudes et Recherches dirigé par Noémie NATHAN.

Le département Études et recherches assure trois missions : réaliser des études et recherches pour le compte d'organismes publics ou en réponse à des appels à projets nationaux ou internationaux, participer à des actions de formation et d'enseignement, valoriser et diffuser les connaissances acquises. Le département est passé en 2015 de 4 à 6 chercheurs.

Les études et de recherches conduites par les chercheurs du Département s'inscrivent dans des partenariats universitaires et cherchent également à associer des acteurs de terrain à la production de connaissances nouvelles. Plusieurs axes prioritaires de recherche ont été définis incluant : le terrorisme et la radicalisation violente, l'analyse des trafics internationaux ou les rapports entre les institutions régaliennes et la population. A l'été 2016, les principaux financeurs de la recherche du département sont l'ANR pour VIORAMIL « Violences

et radicalités militantes en France » et IPOGEES « Les interventions des policiers et des gendarmes en matière de sécurisation des établissements scolaires », le CFSRS pour CANNALEX « Analyse comparée de modèles de politiques publiques de lutte contre le cannabis », le GIP Justice pour « Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents », la MILDECA pour « argent de la drogue : estimation de la profitabilité économique des marchés illicites des stupéfiants en France (2014-2015) » et l'OLAF pour « Fausse monnaie : recherche sur la contrefaçon de billets de banque en euros sur le territoire français. Acteurs et organisations ».

En sus de leur travail de recherche, les membres du département sont impliqués dans un travail de diffusion des connaissances. Ils contribuent à différentes publications (articles de revue, ouvrages collectifs) ; proposent des interventions au sein des formations organisés par l'INHESJ ou par des établissements partenaires ; donnent des conférences dans des colloques français ou internationaux ; participent à des réunions inter-gouvernementales et présentent leur travail dans les média.

« Intelligence et Sécurité économiques »

Au sein de l'INHESJ, le département Intelligence et sécurité économiques dirigé par Angélique LAFONT, a pour vocation de diffuser cette culture d'intelligence et de sécurité économiques aujourd'hui indispensable à la pérennité et au développement des entreprises de notre pays, confrontées à des menaces toujours plus nombreuses et protéiformes. Dans cette optique de sensibilisation/formation aux enjeux de sécurité/sûreté, cette vocation se traduit au travers de **trois activités** principales au profit du secteur privé comme de la sphère publique :

- **la veille et l'analyse des menaces émergeantes et des nouveaux enjeux de sécurité,** à travers notamment sa revue numérique Défis qui vise à apporter un éclairage sur les problématiques de sûreté des entreprises et d'intelligence économique considérées comme stratégiques, approfondir les savoirs utiles aux décideurs, et offrir de nouveaux axes de réflexion. Ce travail alimente les programmes de formations en leur permettant d'être à la pointe des problématiques traitées.

- **la formation,** *via* plus particulièrement une **session nationale spécialisée, « Protection des entreprises et intelligence économique »,** reconnue depuis 2012 au RNCP comme titre de niveau I (équivalent bac + 5). Celle-ci a pour ambition de délivrer aux managers sécurité/sûreté des entreprises, aux praticiens de l'intelligence économique et aux gestionnaires de crises, une vision intégrée de la maîtrise des risques dans la stratégie de management des organisations. Le département organise également différents cycles d'expertise et de spécialisation, dont le cycle « Sécurité des usages numériques », créé en 2010 en partenariat avec le CIGREF et qui bénéficie aujourd'hui du soutien institutionnel de l'ANSSI et du SISSE. Le département propose, par ailleurs, des cycles de sensibilisation à l'intelligence économique à destination de jeunes étudiants de grandes écoles de commerce telles que Skema business school ou encore l'IPAG.

- **Un soutien aux politiques publiques d'intelligence économique.** Le département forme ainsi chaque année les officiers « référents Intelligence économique » de la gendarmerie nationale. De par son maillage territorial, la gendarmerie a, en effet, un rôle crucial à jouer dans la prévention des atteintes aux entreprises et leur sensibilisation aux enjeux de sécurité économique. De même, via le cycle Euclès, lancé en 2011 avec la D2IE, un réseau de Conférenciers labellisés en sécurité économique a été créé sur le territoire national démultipliant les actions de sensibilisation des services de l'Etat dans le domaine. De manière générale, le département réalise régulièrement, par ailleurs, des missions et études plus opérationnelles à la demande d'acteurs du secteur public (ministères, établissements publics, préfectures…) visant à les accompagner dans la mise en place de dispositifs de sécurité économique (de type audit ou création de cahier des charges…). Depuis plusieurs mois, le département participe activement à l'élaboration d'un projet ambitieux de norme internationale ISO « Système de management » appliquée à la sûreté qui devrait viser tout type d'organisation, les PME/ETI comme les administrations et les grands groupes.

« Risques et Crise »

Au sein de l'Institut, le département Risques et Crises, dirigé par Carole DAUTUN, créé au 1er janvier 2010 dispense des formations à la gestion de crise de haut niveau destinées aux managers et décideurs. Ces programmes de formation sont nourris par des travaux de recherches conduits par le département et par une veille permanente sur un ensemble de thématiques liées à la crise : risques naturels, technologiques, sanitaires, NRBC-E, prise d'otages, cybercrise, communication de crise, gestion du stress, management de cellule de crise, processus de prise de décision, etc. Il conçoit également des outils méthodologiques pour les décideurs.

Il favorise le rapprochement des partenaires et acteurs publics et privés, l'échange des cultures et le partage d'expériences en organisant notamment des ateliers pluridisciplinaires et des colloques. Il apporte son concours à l'élaboration de doctrines et méthodes d'action relatives à la gestion de crise.

La force du département réside dans sa capacité créative et dans sa forte adaptabilité permettant de créer des programmes de formation et des outils adaptés aux besoins des structures. Pour ce faire, il a développé des coopérations et des partenariats avec les principaux départements ministériels et les acteurs publics et privés intéressés par la thématique des risques et des crises.

L'offre du département Risques et Crises intègre ainsi les différentes réflexions et orientations actuelles développées au niveau de chaque ministère et en interministériel dans le domaine de la gestion de crise, notamment la nécessité de disposer d'une approche globale.

Il assure ainsi trois missions principales :

- mise en œuvre de formations spécialisées en gestion de crise au profit des acteurs publics et privés. Il contribue à la formation et à la préparation des partenaires et acteurs publics et privés de la sécurité, à l'adaptation de leurs capacités en matière de prévention, de gestion ou d'atténuation des conséquences des risques pouvant affecter les personnes, les biens et l'environnement ;
- conception d'outils méthodologiques pour les décideurs. Il a été associé en 2010 aux travaux de refonte du plan gouvernemental NRBCE et également aux exercices nationaux dans les fonctions d'observateur ou de membre des cellules « anticipation » du Centre Interministériel de Crise ;
- réalisation d'une veille internationale et publication d'une lettre d'information trimestrielle sur les risques et les crises, la LIREC.

Un centre de formation à la gestion de crise d'excellence

Le département dispose d'un plateau technique doté de moyens innovants et performants. Ce dispositif de mise en situation permet de faire vivre aux participants des situations de crise complexes où la prise de décision est soumise à de multiples pressions.

Le département risques et crises est composé de neuf personnes dont les compétences pluridisciplinaires et complémentaires permettant de couvrir l'ensemble des aspects dont les phases de préparation et de réponse aux situations de crise. La pluralité des profils participent ainsi à la création d'une culture partagée de la gestion des risques et des crises (universitaire, santé publique, santé animale, sécurité civile, communication de crise, sécurité intérieure, continuité d'activité, etc).

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

Département de l'INHESJ, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) bénéficie d'un statut d'indépendance dans l'accomplissement de ses missions au sein de l'institut. Celui-ci est garanti par un conseil d'orientation composé de hauts fonctionnaires, de parlementaires, d'universitaires ou encore de personnalités issues de la société civile. Il est présidé par Stéfan LOLLIVIER, Inspecteur général de l'INSEE.

L'ONDRP a pour tâche de contribuer à l'amélioration de la connaissance des phénomènes criminels, des caractéristiques des victimes et des personnes mises en cause ou condamnées à travers la réalisation d'études statistiques ou d'articles de recherche.

Il a pour mission de recueillir des données statistiques relatives à la délinquance auprès de tous les départements ministériels et organismes publics ou privés confrontés à des actes de délinquance, d'en assurer l'analyse et d'en communiquer les résultats à l'ensemble des citoyens, mission dont il s'acquitte à travers ses nombreuses publications, accessibles sur le site internet de l'INHESJ. Il travaille, par conséquent, en étroite coopération avec l'ensemble des administrations et organismes chargés du recueil des statistiques en matière de délinquance et notamment avec les services statistiques ministériels.

En collaboration avec l'INSEE, il assure la conception et l'exploitation de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » réalisée depuis 2007.

Depuis le 1er janvier 2010, l'ONDRP est également chargé de recueillir les données sur le prononcé, la mise à exécution et l'application des mesures et sanctions pénales et d'en assurer l'analyse dans le cadre d'études multi-sources.

Au-delà de cette mission première, l'ONDRP peut formuler toutes propositions qu'il estime utiles au développement de la connaissance des phénomènes criminels, de l'activité des services de police et de gendarmerie ou chargés de la réponse pénale.

L'ONDRP est le point de contact national auprès de la Commission européenne dans le cadre des travaux menés sur la collecte, l'analyse et l'harmonisation des statistiques criminelles au sein de l'Union européenne (membre de groupes de travail Eurostat, collecte des données).

Il l'est également auprès de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'enquête de l'ONU sur les tendances de la criminalité et le projet de classification internationale des infractions à des fins statistiques.

Enfin, l'ONDRP intervient dans de nombreuses enceintes internationales (conférence de Genève sur le rôle des observatoires de la criminalité dans la lutte contre la violence et la consolidation de la paix, the Stockholm criminology symposium…) et européennes (expert group on the Policy Needs of Data on Crime, congrès de Francopol, Conférence de la Société européenne de criminologie…) et participe à de nombreux échanges avec des Etats étrangers.

L'ONDRP participe au projet Tackle insecurity in marginalized areas dans le cadre du programme Horizon 2020 de la commission européenne.

Ce projet est mené par l'Université de Barcelone et la Generalitat de Catalogne et associe les Universités de Milan et de Londres, l'Institut national de criminologie de Hongrie, Eurocrime et le centre de recherche britannique indépendant TNS-BMRB (qui conduit les enquête de victimation en Angleterre et au Pays de Galles). Par l'échange et l'analyse de données, il vise à cerner les facteurs qui exercent une influence sur le sentiment d'insécurité des personnes et des groupes sociodémographiques, ainsi qu'à étudier les outils permettant d'agir sur ce sentiment.

BULLETIN DE L'ANA-INHESJ

Cher (e) ami (e),

La participation à nos différentes activités est réservée aux auditeurs de l'INHESJ.

Si tu n'es pas encore adhérent, nous t'invitons à adresser prochainement ton bulletin d'inscription ci-joint au secrétariat de l'Association Nationale des Auditeurs de l'INHESJ, Ecole Militaire, Case 39, 1 place Joffre - 75700 PARIS SP, accompagné d'un chèque de 60 € à l'ordre de l'ANAINHESJ. Les cotisations sont payables SPONTANEMENT dès le début de l'année, et au plus tard au 15 Mars de chaque année, sans qu'il y ait nécessairement d'appel ou de relance de l'Association, ceci afin d'éviter des tâches matérielles d'envoi, et le coût concernant les cotisations qui sont nos seules recettes. Vous pouvez photocopier le bulletin qui est en fin de chaque numéro de l'AUDITEUR pour vous inscrire ou réinscrire, en précisant vos éventuels changements de téléphone, fax, mail, adresse…

BULLETIN D'ADHESION (à découper)

ANNEE : 201....

Je soussigné (e) : .....

Fonction : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

OUI NON

Autres coordonnées : .....

Téléphone bureau : ..... Téléphone privé : .....

Téléphone portable : ..... E-mail : .....

J'autorise l'Association à diffuser ces renseignements auprès de l'INHESJ : OUI NON

J'ai suivi la ..... ème session Nationale des Auditeurs de l'INHESJ ou une autre session (régionale ou IERSE) et déclare adhérer à : l'Association Nationale des Auditeurs de l'I.N.H.E.S.J.

Je verse la somme de 60 €, montant de la cotisation annuelle par chèque à l'ordre de ANA-INHESJ.

Date : ..... Signature

COORDONNEES DE L'ASSOCIATION

ECOLE MILITAIRE
Case n°39
1, place Joffre
75700 PARIS SP
Tel. : 01 76 64 89 17
Fax : 01 76 64 89 45

ana@inhesj.fr

Secrétaire : Maud BARRAUD

Horaires du secrétariat :
Matins : Mardi et Vendredi, 9h30 – 12h30
Après-midis : Lundi au Jeudi, 14h à 17h30

En cas d'absence :
La Présidente Danièle Luccioni au 06 07 61 43 49 ou daniele.luccioni@wanadoo.fr

Et/ou
Le Secrétaire Général, Jacques Colliard au 06 07 89 23 65 ou colliard@uic.org

ANA-INHESJ

INHESJ
INSTITUT NATIONAL
DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES AUDITEURS DE L'INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ETUDES DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE

Ecole Militaire
Case 39
1, place Joffre
75700 PARIS SP 07

Directeur de la publication :

Danièle LUCCIONI

Rédacteur en chef :

Paul DREZET

Membres du Comité de lecture :

Nicole GUIMEZANES
Philippe MAUGER

Imprimé sur les presses de l'imprimerie
de la Direction Opérationnelle des Services Techniques et Logistiques de la Préfecture de Police